NATIONS UNIES **DP E**

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

DP/1997/2
E/ICEF/1997/AB/L.3
21 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1997
13-17 janvier 1997, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
PNUD/FNUAP

Première session ordinaire de 1997
20-24 janvier 1997, New York
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
UNICEF

HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS : PNUD, FNUAP ET UNICEF

RÉSUMÉ

L'Administrateur du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont le plaisir d'informer les Conseils d'administration de leurs organisations que celles-ci se sont entendues sur :

a) Un mode de présentation commun de leurs budgets d'appui biennaux;

b) Les termes et définitions communs y afférents;

c) Une méthode commune d'établissement des prévisions budgétaires.

Un projet de présentation du budget d'appui biennal, qu'elles ont établi compte tenu de ces éléments, est proposé ci-après pour examen et approbation au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et à celui de l'UNICEF.

96-33311 (F) 201296 271296 030197

/...

TABLE DES MATIÈRES

Page

PREMIÈRE PARTIE 3

DEUXIÈME PARTIE : Modèle de budget 17

Annexe I : Terminologie 48

Annexe II : Méthodologie 50

TROISIÈME PARTIE 53

Annexe III : Plan des ressources 53

Annexe IV : Catégorie de dépenses 63

PREMIÈRE PARTIE

I. OBJECTIF

1. Conformément à la décision 1994/30 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et à la résolution 1994/R.3/6 du Conseil d'administration de l'UNICEF, l'Administrateur du PNUD, la Directrice exécutive du FNUAP et la Directrice générale de l'UNICEF ont le plaisir d'informer les Conseils d'administration de leurs organisations que celles-ci se sont entendues sur :

a) Un mode de présentation commun de leurs budgets d'appui biennaux;

b) Les termes et définitions communs y afférents;

c) Une méthode commune d'établissement des prévisions budgétaires.

Un projet de présentation du budget d'appui biennal, qu'elles ont établi compte tenu de ces éléments, est proposé ci-après pour examen et approbation au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et à celui de l'UNICEF. L'annexe VII rend compte des étapes de son élaboration (voir additif 1 au présent document). Si tout au long de ce processus on s'est attaché à fournir dans les budgets des informations comparables et transparentes, on a également veillé à respecter les caractéristiques particulières de chacune des trois organisations et à répondre à ses besoins propres. Comme il a déjà été dit à juste titre, l'harmonisation signifie que les budgets seront plus similaires, sans être identiques. Les cas où il a fallu s'écarter du modèle commun pour tenir compte des besoins propres à une organisation sont mentionnés dans l'exposé des aspects de l'harmonisation abordés ci-après.

II. ORGANISATION DU RAPPORT

2. Afin que les États Membres puissent examiner plus facilement le projet de présentation du budget d'appui biennal, le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont établi un modèle de budget dont la structure et les tableaux correspondent au mode de présentation que les trois organisations sont convenues d'utiliser pour établir leurs budgets pour l'exercice biennal 1998-1999 (voir deuxième partie du présent document). Ce modèle de budget, qui concerne un organisme fictif, tente de reproduire de manière relativement fidèle l'environnement et la situation actuels des trois organisations, afin de permettre une évaluation plus réaliste de la présentation proposée. Il contient des annotations qui permettent au lecteur de comprendre sans difficulté les liens entre les différents tableaux.

3. Dans la décision et la résolution mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus, les Conseils d'administration demandaient, non seulement que les trois organisations harmonisent la présentation de leur budget, mais aussi qu'elles se mettent d'accord sur les termes à utiliser et leur définition. Ces termes et définitions figurent à l'annexe I. Lorsque les Conseils d'administration les auront examinés – et acceptés en principe –, les trois organisations les soumettront au Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA). Des projets d'amendement à leurs règlements financiers, tenant compte des nouvelles définitions, seront soumis aux Conseils d'administration après avoir été examinés par le CCQA.

4. La première étape de l'harmonisation a consisté à déterminer les caractéristiques communes et à expliquer les différences entre les budgets des trois organisations, ce qui a en fait défini la marche à suivre. Afin que les Conseils d'administration puissent comparer point par point la manière dont les trois organisations présentent actuellement leur budget et les modifications qu'elles proposent d'apporter en vue de les harmoniser, l'additif 1 au présent rapport contient, dans les annexes V et VI, un résumé et un exposé détaillé de la comparaison initiale, complétés par des annotation destinées à permettre de bien comprendre l'approche proposée.

5. Les annexes II, III et V fournissent des informations complémentaires sur trois aspects de l'harmonisation, à savoir la méthodologie, le plan des ressources et les catégories de dépenses. Ces trois aspects sont examinés ci-après plus en détail.

III. PROPOSITION[1]

A. Cadre financier

6. Les ressources totales des trois organisations peuvent être divisées en deux groupes principaux : les ressources ordinaires et les autres ressources (voir annexe I). Les "autres ressources" relatives aux programmes comprennent : a) pour le PNUD, la participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale; b) pour le FNUAP, les fonds multibilatéraux; et c) pour l'UNICEF, les fonds supplémentaires. S'agissant des ressources ordinaires, les trois organisations ont des procédures d'approbation distinctes selon que ces ressources sont consacrées aux programmes[2] ou qu'elles sont destinées à les appuyer. Les crédits requis pour financer les activités d'appui sont ouverts par les Conseils d'administration une fois que ceux-ci et le CCQAB ont examiné les propositions figurant dans le budget d'appui biennal dont le modèle est proposé dans le présent document. C'est la manière dont ces ressources sont inscrites au budget qui est au coeur du processus d'harmonisation. S'agissant des "autres ressources", dans le cas du PNUD et du FNUAP, les conditions d'acceptation desdites ressources sont définies dans les dispositions de leurs règlements financiers et règles de gestion financières respectifs qui régissent la création de fonds d'affectation spéciale et la réception de contributions au titre de la participation aux coûts. Ces règlements et règles sont calqués sur ceux de l'ONU, qui prévoient que dans le budget-programme ces ressources sont

---

[1] Dans son budget d'appui biennal, le PNUD présentera également les budgets d'appui biennaux du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (FANUERN) et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement ainsi que du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO) et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Les propositions exposées dans le présent rapport seront appliquées, mutatis mutandis, aux budgets d'appui biennaux de ces fonds.

[2] En ce qui concerne les programmes multinationaux de l'UNICEF, voir par. 19.

considérées comme extrabudgétaires. De même que l'Assemblée générale dans le cas des prévisions de ressources extrabudgétaires, les Conseils d'administration des trois organisations n'ont pas à approuver l'utilisation des ressources autres qu'ordinaires, qui est régie par les relations contractuelles entre le donateur et le chef de secrétariat de l'organisation concernée; néanmoins, il leur est présenté des informations sur les programmes et l'appui aux programmes, afin qu'ils puissent évaluer toute la gamme des activités menées par l'organisation. Dans le cas de l'UNICEF, les recommandations concernant les programmes de pays, qui sont approuvées par le Conseil d'administration, couvrent à la fois les activités à financer par les ressources ordinaires et celles devant l'être par d'"autres ressources". Les fonds relatifs aux activités d'appui qui sont imputables sur les "autres ressources" sont indiqués dans le budget d'appui biennal.

1. Plan des ressources

7. Afin que l'on puisse situer les ressources requises pour financer les activités d'appui dans les ressources d'ensemble de chaque organisation, un plan des ressources a été incorporé dans le budget d'appui biennal. Ce plan se divise en trois sections (voir deuxième partie) :

a) La première section concerne les ressources totales (ordinaires et autres) dont dispose chaque organisation;

b) La deuxième section – utilisation des ressources – indique à quelles activités ces ressources seront consacrées, en les classant dans trois grandes catégories : programmes; appui aux programmes et gestion et administration de l'organisation;

c) La dernière section établit un rapprochement entre les prévisions figurant à la section Utilisation des ressources et celles figurant dans le budget d'appui biennal.

Section des ressources disponibles

8. En ce qui concerne la section des ressources disponibles, une rubrique distincte concernant le remboursement des services fournis est prévue. Les trois organisations sont appelées à fournir des services à des tiers en raison de leurs connaissances spécialisées particulières (par exemple, services d'achat) ou à des fins d'économies d'échelle (par exemple, le PNUD fournit des services financiers, administratifs et de personnel à des institutions, fonds et programmes extérieurs). Cependant, ces services n'entrent pas dans le cadre de l'exécution de leurs propres programmes. Il ne serait donc pas indiqué de faire figurer ces ressources dans la section "Emploi des ressources" du plan des ressources étant donné qu'elles ne comportent pas d'éléments afférents aux programmes. Elles sont néanmoins incluses dans le budget par souci d'indiquer toutes les données pertinentes. Les prévisions de dépenses connexes figurent dans la troisième section du plan des ressources intitulée "Rapprochement des ressources et des prévisions budgétaires brutes" (voir par. 16 ci-dessous). S'agissant des autres postes figurant dans les prévisions de recettes de cette section, les recettes nettes provenant de l'opération Cartes de voeux constitueraient un élément unique dans la présentation de l'UNICEF.

Section Emploi des ressources

9. Comme cela a été indiqué plus haut, la section Emploi des ressources constitue l'épine dorsale de l'effort d'harmonisation. Elle donne aux lecteurs une image globale des ressources totales et de leur emploi aux fins des programmes, de l'appui aux programmes ainsi que de la gestion et de l'administration de l'organisation. Ces trois éléments constitutifs sont définis à l'annexe I. Par ailleurs, la manière dont ces définitions seront appliquées par les trois organisations, y compris la détermination des changements à apporter à la ventilation actuelle des ressources, est présentée en détail à l'annexe III.

10. La méthode à suivre a été arrêtée en tenant compte des discussions que les conseils d'administration ont eu sur la question à leur deuxième session ordinaire de 1996. Certains États Membres ont approuvé une proposition tendant à ce que les ressources des organisations soient réparties en trois principaux groupes conformément aux trois éléments susmentionnés. Ces groupes ont également été adoptés, dans une large mesure, par l'UNICEF dans le budget du siège et des bureaux régionaux pour 1996-1997 ainsi que par le FNUAP dans le tableau 1 du budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour 1996-1997.

11. De même, dans la répartition des activités au titre de l'appui aux programmes et de la gestion et de l'administration de l'organisation, on a tenu compte de plusieurs facteurs, notamment :

a) Le souhait exprimé par les États Membres de recevoir des informations propres à étayer la prise des décisions stratégiques par les conseils d'administration;

b) La nécessité d'établir une base permettant une comparaison acceptable des prévisions entre les organisations ainsi que des changements au sein de la même organisation;

c) La nécessité d'appliquer une méthode pratique et simple de façon à garantir que l'application des catégories permettra d'établir des prévisions significatives et cohérentes.

Les organisations sont d'avis qu'une ventilation basée sur les unités administratives, qui permet de déterminer les principales responsabilités et fonctions de chaque unité, satisferait mieux les conditions indiquées plus haut.

12. Étant donné que les États Membres étaient soucieux de voir une distinction entre les activités du siège et celles des bureaux extérieurs, l'élément Appui aux programmes a été subdivisé en conséquence.

13. D'emblée, il a été indiqué que la nature différente des trois organisations pourrait compromettre une harmonisation ou une comparabilité totales. En effet, si l'on peut entièrement comparer l'ensemble des activités d'appui, à savoir toutes les activités d'appui aux programmes ainsi que la gestion et l'administration des trois organisations, il n'en va pas de même des différentes rubriques (voir annexe III). Le PNUD est essentiellement une organisation de

financement qui a recours à d'autres institutions pour l'exécution et l'application de ses programmes. La plus grande partie des fonds du PNUD est donc dépensée par d'autres organismes. En revanche, l'UNICEF est une organisation de financement et d'exécution de programmes. Conformément au plan opérationnel à l'intention des pays bénéficiaires, l'UNICEF effectue toutes les dépenses imputables à ses fonds. Le FNUAP est une organisation de financement qui exécute également une partie de ses programmes. Du fait de ces différences, le PNUD et le FNUAP font figurer dans leur section Emploi des ressources des rubriques afférentes à l'appui fourni par des institutions, ce qui est sans objet chez l'UNICEF. En effet, l'UNICEF assure lui-même les activités apparentées à l'appui fourni aux programmes du PNUD et du FNUAP par d'autres institutions, soit au titre de l'appui aux programmes, soit au titre de la gestion et de l'administration de l'organisation, selon la nature de l'appui. À moins de recourir à des mécanismes administratifs coûteux et lourds à gérer, l'UNICEF n'est pas en mesure, par le biais de ses services chargés de la gestion et de l'administration, de déterminer séparément les dépenses ayant effectivement trait à l'appui aux programmes (par exemple, le recrutement du personnel de projet par rapport au recrutement du personnel d'appui). On peut néanmoins établir un parallèle approximatif entre les trois organisations en comparant les prévisions figurant à la section "Gestion et administration de l'organisation" de l'UNICEF aux prévisions combinées établies par le PNUD ou le FNUAP au titre des sections "Dépenses d'appui administratif et opérationnel de l'organisation" et "Gestion et administration de l'organisation". S'agissant des services d'appui technique fourni par des institutions aux programmes du PNUD et du FNUAP, des fonctions analogues sont assurées par le personnel technique de la Division des programmes de l'UNICEF au siège et dans les bureaux régionaux.

14. Le second domaine au titre de la section Emploi des ressources qui fait ressortir la différence au niveau de la structure des organisations a trait à l'appui régional fourni aux programmes. Si les fonctions des unités administratives qui fournissent l'appui régional sont identiques pour les trois organisations, au sein du PNUD et du FNUAP cet appui est fourni par des services du siège alors que les bureaux régionaux de l'UNICEF se trouvent sur le terrain. Par conséquent, les prévisions afférentes à l'appui aux programmes (siège) figurant dans la section Emploi des ressources du PNUD et du FNUAP englobent respectivement leurs divisions et bureaux régionaux tandis que les prévisions afférentes aux bureaux régionaux de l'UNICEF sont combinées à celles des bureaux de pays.

15. Le troisième domaine a trait aux responsabilités du PNUD en matière d'appui aux activités opérationnelles de l'ensemble du système des Nations Unies. C'est ainsi que la section Emploi des ressources du PNUD comporte deux sous-sections : la première a trait aux prévisions afférentes à ses propres programmes et à l'appui connexe (ses activités de base) et est entièrement comparable aux sections Emploi des ressources du FNUAP et de l'UNICEF; la deuxième porte sur les prévisions afférentes à l'appui au système des Nations Unies.

Rapprochement des ressources et des prévisions budgétaires brutes

16. La section Emploi des ressources représente les prévisions totales nettes ayant trait uniquement aux activités relevant des programmes de chaque

organisation, que celles-ci soient financées par des ressources ordinaires ou par d'autres ressources. D'une part, pour obtenir les montants (en chiffres nets) du budget d'appui, on déduit les prévisions au titre des programmes qui sont approuvées ou présentées au Conseil d'administration dans d'autres documents (voir par. 6 ci-dessus). D'autre part, pour établir le rapprochement avec les prévisions budgétaires brutes imputables au budget d'appui biennal, on ajoute les éléments considérés comme étant des recettes dans le budget ainsi que les montants des remboursements au titre de services fournis.

2. Programmes

17. L'un des principaux objectifs de la présentation du budget intégré de l'UNICEF était de fournir au Conseil d'administration les informations nécessaires pour évaluer les demandes de ressources d'appui dans le cadre des programmes qui seront exécutés. Tenant compte de la préoccupation des États Membres, les organisations ont inclus le tableau 6 qui indique la répartition régionale des programmes et de l'appui aux programmes dans le projet de budget d'appui biennal (voir deuxième partie).

18. Le tableau a la même présentation que le plan des ressources. Si l'objectif principal, comme indiqué, est de présenter la répartition régionale des programmes et de l'appui aux programmes, les prévisions afférentes à la gestion et à l'administration figurent à la fin du tableau afin d'établir clairement un lien avec la section Emploi des ressources du plan des ressources.

19. Comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, les conseils d'administration respectifs des trois organisations ont deux méthodes distinctes pour approuver les ressources au titre des programmes, d'une part, et les ressources en appui aux programmes, d'autre part. Cependant, dans le cas d'activités multinationales, la nature des programmes de l'UNICEF permet une approche biennale. Par conséquent, l'UNICEF soumettra, comme une partie distincte de son budget, des programmes multinationaux à l'approbation de son Conseil d'administration. Le programme multinational portera sur des activités qui doivent être financées tant par des ressources inscrites au budget ordinaire que par d'autres ressources.

B. Projet de budget d'appui biennal

1. Nomenclature des crédits

20. Le projet de nomenclature des crédits couvre les subdivisions "Appui aux programmes" et "Gestion et administration de l'organisation" de la section Emploi des ressources du plan des ressources, comme suit :

Appui aux programmes
- Bureaux de pays
- Siège

Gestion et administration de l'organisation

Chaque montant estimatif sera considéré comme une "ligne de crédit" (voir annexe I). Dans le cas du PNUD, on trouvera des sections et lignes de crédit

supplémentaires concernant les services d'appui au système des Nations Unies et les budgets d'appui biennaux des Fonds qu'il gère (à savoir, FENU, FANUERN/Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, UNSO et UNIFEM).

21. Comme indiqué au paragraphe 14, pour le PNUD et le FNUAP, les divisions et bureaux régionaux figurent à la rubrique Appui aux programmes : siège. En ce qui concerne l'UNICEF, les bureaux régionaux et les bureaux de pays seront regroupés en une seule rubrique intitulée "Bureaux de pays et bureaux régionaux".

22. Les organisations sont convenues que le document budgétaire contiendra un modèle de projet de décision d'ouverture de crédit. Le texte de ce projet de décision figure dans la partie deux.

2. Prévisions de dépenses présentées à l'appui de la demande d'ouverture de crédit

23. Lors de l'identification des renseignements nécessaires pour justifier la demande d'ouverture de crédits, on a considéré que les États Membres souhaiteraient disposer des informations clefs ci-après :

a) Montants estimatifs par ligne de crédit;

b) Montants estimatifs par unité administrative;

c) Montants estimatifs par catégorie de dépenses.

24. Le projet de présentation type du tableau récapitulatif concernant uniquement les montants estimatifs par ligne de crédit figure au chapitre IV de la deuxième partie (tableau récapitulatif I).

25. Le projet de présentation type des montants bruts des ouvertures de crédits par unité administrative figure au chapitre IV de la deuxième partie (tableau récapitulatif I). Les unités administratives correspondant à chaque ligne de crédit sont indiquées à l'annexe III. Au tableau I figurent également les montants prévisionnels des recettes budgétaires, ce qui permet de lier avec précision les demandes de montants bruts d'ouvertures des crédits et les montants nets des ouvertures des crédits aux montants comparables inscrits au plan des ressources.

26. Le projet de présentation type des montants bruts des ouvertures de crédits par catégorie de dépenses figure à l'annexe I, partie deux, chapitre IV, tableau récapitulatif II. Les catégories de dépenses retenues sont calquées sur celles appliquées par l'Organisation des Nations Unies. L'annexe IV fournit une description des différents objets de dépenses devant figurer dans chaque catégorie. Étant donné que les organisations élaborent actuellement de nouveaux systèmes financiers, ces catégories peuvent changer. Toutefois, il a été décidé que chaque modification devrait être acceptée par les trois organisations afin de garantir l'utilisation continue de catégories de dépenses harmonisées.

27. Outre les prévisions nécessaires aux trois groupes d'informations indiqués plus haut, le PNUD et le FNUAP ont adopté une approche analogue à celle de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle les propositions de modification des ressources nécessaires sont classées en fonction du "volume" et des "coûts" (voir annexe I). Le premier élément concerne essentiellement les modifications intervenues dans les ressources nécessaires du fait d'une action délibérée des chefs de secrétariats alors que le deuxième porte sur les modifications que les chefs de secrétariats ne peuvent pas maîtriser, telles que les taux de change ou l'inflation. Les modifications du volume sont exprimées en utilisant les mêmes éléments de coût que ceux qui ont été utilisés pour les ouvertures de crédits approuvées afin de pouvoir comparer précisément les prévisions d'augmentation ou de diminution des ressources de base précédemment approuvées. Dans le cas de l'UNICEF, les renseignements relatifs aux modifications du volume et des coûts sont indiqués dans le texte du document budgétaire.

28. Lorsqu'ils ont analysé l'application de la méthode adoptée par le PNUD pour l'établissement de son budget, les vérificateurs externes des comptes ont reconnu le bien-fondé des ajustements de volume, coût, taux de change et inflation et ont vérifié plusieurs calculs par sondage. Ils ont souligné que le PNUD avait utilisé utilement les renseignements dont il disposait et que les ajustements étaient fondés sur des principes financiers et économiques sains. Étant donné que les vérificateurs externes des comptes n'ont formulé aucune recommandation de modification de la méthodologie employée par le PNUD, les organisations ont accepté de l'appliquer.

29. Dans le cadre de cette application, les organisations ont décidé de suivre une approche uniforme et d'utiliser les mêmes taux d'inflation de base. Ces taux seraient ajustés, selon les besoins, par chaque organisation pour tenir compte de circonstances particulières (par exemple, taux d'inflation applicables aux contrats de location de leurs locaux respectifs). Lors d'une présentation normale du budget d'appui biennal, pour approbation par les Conseils d'administration en septembre de la deuxième année de l'exercice en cours, c'est la date du 1er avril qui serait retenue comme base d'ajustement des devises. Les prévisions relatives aux avancements d'échelon pour le personnel seraient inscrites à la rubrique "ajustements divers" (voir annexe I) en fonction des besoins et suivant l'expérience de l'organisation concernée.

30. En dernier lieu, ces tableaux tiennent compte de la décision prise par les organisations, c'est-à-dire que sauf circonstances extraordinaires ou en cas de demandes particulières du Conseil d'administration, les crédits relatifs à l'exercice en cours ne seront pas révisés. En conséquence, le PNUD ne soumettra plus automatiquement de prévisions révisées des dépenses pour l'exercice biennal en cours ni dans le cadre de ses propositions pour l'exercice biennal suivant ni au cours de l'année intérimaire.

3. Autres ressources et éléments de recettes

31. Comme on l'a déjà indiqué, il convient d'établir une distinction nette entre les Autres ressources afférentes aux programmes et les Autres ressources afférentes au remboursement des services fournis. La différence de traitement correspondante dans le plan des ressources est évoquée aux paragraphes 9 à 15 ci-dessus. Cette distinction est reprise dans le projet de présentation type de

l'état récapitulatif de la maquette de budget (voir deuxième partie), couvrant les prévisions liées aux Autres ressources. Ce tableau ne s'applique que lorsqu'une organisation gère ces Autres ressources (appui/remboursement) séparément des ressources ordinaires.

32. Le PNUD gère individuellement tous les éléments de la rubrique Autres ressources. Le FNUAP[3] et l'UNICEF gèrent isolément la rubrique "Autres ressources afférentes aux remboursements", c'est-à-dire les remboursements sur les services d'achat fournis à des tiers. Le FNUAP et l'UNICEF considèrent comme des recettes ordinaires les revenus perçus au titre des "Autres ressources afférentes aux programmes". En outre, le FNUAP porte également au crédit de son budget ordinaire, en tant que recette, le remboursement des coûts d'appui afférents à son assistance pour les achats réalisés au bénéfice des projets exécutés par le gouvernement. De façon un peu analogue, les recettes de l'UNICEF comprennent le montant prévisionnel des prélèvements sur les fonds des programmes financés au moyen du budget ordinaire et des Autres ressources au titre des frais d'emballage et d'emmagasinage. Les recettes du PNUD au titre des ressources inscrites au budget d'appui ordinaire sont limitées aux contributions versées par les gouvernements pour couvrir les frais des bureaux locaux.

33. Malgré les différences de structures administratives et de traitement, les montants nets des ouvertures de crédits au titre des ressources ordinaires sont comparables entre les organisations. Ils tiennent compte des montants nets des dépenses d'appui afférentes aux programmes financés sur le budget ordinaire. Cependant, il n'en va pas de même lorsque l'on compare les montants bruts des ouvertures de crédits. Les montants bruts des ouvertures de crédits du PNUD concernant les activités de base couvrent uniquement les coûts des services d'appui relatifs aux programmes financés sur le budget ordinaire. Les montants bruts des ouvertures de crédits du FNUAP couvrent les services d'appui aux programmes financés sur le budget ordinaire et par la rubrique Autres ressources ainsi que les services d'appui et d'achat relatifs aux projets exécutés par le gouvernement. Le montant brut des ouvertures de crédits de l'UNICEF couvre les services d'appui relatifs aux programmes financés sur le budget ordinaire et par la rubrique Autres ressources ainsi que les fonds nécessaires aux activités d'emballage et d'emmagasinage. Les raisons qui ont motivé le choix de cette approche par chaque organisation sont expliquées dans les paragraphes ci-après.

PNUD

34. Comme on l'a dit plus haut, le PNUD gère séparément ses ressources ordinaires et toutes ses autres ressources – celles relatives aux programmes et celles provenant des remboursements. Le Conseil d'administration s'est penché à plusieurs reprises sur la question des ressources extrabudgétaires – maintenant appelées Autres ressources – mais leur présentation dans le budget biennal n'a pas été modifiée (voir les rapports de l'Administrateur DP/1984/55, DP/1985/64 et DP/1986/67, et les décisions connexes 84/33, 85/42 et 86/41, respectivement). Il y a trois raisons pour lesquelles les Autres ressources sont gérées séparément :

[3] Voir par. 35 ci-après.

a) Le PNUD calque son approche des activités extrabudgétaires sur celle de l'Organisation des Nations Unies;

b) La méthode suivie permet de bien faire la distinction entre les ressources servant à appuyer les activités financées par les ressources ordinaires et celles servant à appuyer les activités financées par les autres ressources;

c) L'Administrateur dispose ainsi de la marge de manoeuvre nécessaire pour faire face aux fluctuations importantes qu'enregistre le volume des autres ressources d'une année sur l'autre.

FNUAP

35. Les unités du FNUAP qui relèvent du budget d'appui biennal mènent des activités financées au titre des "autres ressources" relatives aux programmes (fonds multibilatéraux) et fournissent des services d'appui et d'achat pour les projets exécutés par les gouvernements. En raison de la faible importance des recettes additionnelles, il ne serait pas réaliste de vouloir répartir précisément les dépenses connexes entre les unités concernées. En conséquence, ces recettes sont ajoutées aux recettes ordinaires afin de couvrir les dépenses. Si les Autres ressources relatives aux programmes devaient augmenter considérablement, le FNUAP pourrait envisager de les gérer séparément, comme le fait le PNUD. S'agissant des Autres ressources provenant des remboursements reçus pour les services d'achat fournis à des tiers, le FNUAP harmonisera ses procédures avec celles du PNUD et de l'UNICEF à compter de l'exercice biennal 1998-1999, et distinguera ces ressources des ressources ordinaires dans le budget d'appui biennal. Cependant, une fois couverts les coûts directs des services fournis, tout solde inutilisé à la fin de l'exercice biennal sera inclus dans les ressources ordinaires.

UNICEF

a) Autres ressources relatives aux programmes

i) Programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires

36. Le budget d'appui biennal d'un bureau qui met en oeuvre un programme de pays faisant appel aux ressources ordinaires et aux autres ressources (fonds supplémentaires) a pour objet d'appuyer toutes les activités relatives au programme. Comme la plupart des projets financés à l'aide de fonds supplémentaires servent à compléter des activités financées par des ressources ordinaires, leur préparation et leur exécution nécessitent généralement moins d'heures de travail que les projets et programmes nouveaux. La part des dépenses relatives au personnel de base qui correspond au temps consacré aux activités financées à l'aide de fonds supplémentaires est imputée sur les ressources ordinaires.

37. En 1994, le Conseil d'administration a réexaminé la question du taux de recouvrement et a décidé que les budgets de tous les programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires signés après le 31 décembre 1995 comporteraient une ligne correspondant aux dépenses supplémentaires d'administration et d'appui

au programme des bureaux extérieurs, dont le montant représenterait 3 % du budget total du programme. Il a également décidé que cette ligne servirait à financer les frais généraux de fonctionnement des bureaux extérieurs et s'ajouterait aux montants prévus pour couvrir les frais directs de fonctionnement des bureaux tels que les dépenses de personnel, les frais de voyage, le coût du matériel informatique, etc., qui resteraient inscrits aux budgets particuliers des programmes financés à l'aide des fonds supplémentaires. Il serait prudent à ce stade que l'UNICEF continue d'appliquer ces dispositions transitoires et d'en étudier les avantages et les inconvénients, afin de pouvoir faire des recommandations au Conseil d'administration en 1999[4].

ii) Comptes spéciaux autres que les comptes d'achat

38. Outre les fonds versés par des donateurs pour couvrir les dépenses relatives aux administrateurs auxiliaires, l'UNICEF reçoit des contributions pour le financement d'activités qui relèvent de son mandat mais n'entrent pas dans le cadre des programmes approuvés par le Conseil d'administration, comme celles financées par les comptes spéciaux de la Banque mondiale. Ces activités sont considérées comme des activités de programme et les fonds reçus pour leur appui seront inscrits au budget ordinaire à compter de l'exercice 1998-1999. Toutefois, ces fonds, dont le montant est minime ne figureront pas sous la rubrique "Programmes" de la section "Emploi des ressources" du plan des ressources car ils ne sont pas considérés comme des recettes de l'UNICEF. Ils viendront en déduction des frais de "gestion et administration de l'organisation", rubrique dont relèvent la plupart des dépenses d'appui engagées pour administrer ces activités.

b) Autres ressources provenant de remboursements

39. S'agissant des autres ressources provenant de remboursements, les recettes et dépenses sont administrées séparément des ressources ordinaires afin de s'assurer que les coûts marginaux sont couverts par les recettes perçues et que le montant brut des ressources ordinaires est entièrement consacré à l'appui aux programmes.

c) Autres catégories de revenus

40. Il est approprié d'inscrire les frais d'emballage et d'emmagasinage à la rubrique "Programmes", que ceux-ci soient financés par des ressources ordinaires ou d'autres ressources, car ils font partie intégrante des frais d'expédition au départ des entrepôts. On les a fait figurer dans le budget d'appui biennal afin de présenter la totalité des activités de la Division des approvisionnements. Étant donné que le recouvrement des frais d'emballage et d'emmagasinage est en partie lié aux activités de programmes financés par les ressources ordinaires, il convient d'inscrire les sommes recouvrées au budget ordinaire. Conformément à la méthode suivie pour les fonds supplémentaires (par. 36 et 37 ci-dessus), les recettes tirées du recouvrement des frais d'emballage et d'emmagasinage liés

[4] Conformément aux dispositions transitoires, tous les postes du siège imputés précédemment sur les montants recouvrés sont imputés au budget d'appui biennal sans modification de statut.

aux programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires sont également inscrites au budget ordinaire.

4. Postes nécessaires

41. Les trois organisations proposent de ne plus faire de distinction entre les différents types de postes dans le budget d'appui biennal, étant entendu que tous les postes sont financés par des contributions volontaires – ressources ordinaires ou autres ressources. Toutefois, on continuera de faire la distinction entre les postes imputés au budget d'appui biennal et ceux imputés au budget des programmes (postes de projets). En outre, les organisations ont décidé de faire figurer dans leur projet de budget d'appui biennal les catégories suivantes :

a) Catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur recrutés sur le plan international;

b) Catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national;

c) Catégorie des agents des services généraux et autres catégories.

Les postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur recruté sur le plan international seront ventilés par classe.

42. Le tableau récapitulatif III, qui couvre tous les postes (voir deuxième partie, chap. IV), fournit des renseignements par source de financement et par unité administrative. Il est présenté de manière à permettre un recoupement entre les informations concernant les postes, les prévisions figurant dans la section "Emploi des ressources" du plan des ressources, les prévisions budgétaires (en montants bruts) figurant dans le tableau récapitulatif I et les prévisions concernant les autres ressources présentées dans le tableau récapitulatif IV. Afin de faciliter l'examen des changements proposés dans la dotation en effectifs entre l'exercice biennal en cours et l'exercice biennal suivant, le tableau IV de la deuxième partie récapitule les changements par unité administrative et indique séparément les augmentations ou diminutions du nombre de postes et les reclassements.

5. Dépenses d'informatique

43. Les trois organisations ont été priées d'inclure dans leurs prévisions relatives aux dépenses renouvelables des renseignements sur les ressources à prévoir pour l'informatique. En conséquence, elles se proposent de continuer à le faire dans leur budget d'appui biennal, en présentant le tableau 5 figurant dans la deuxième partie. En outre, elles ont décidé d'inscrire les frais de développement des nouveaux grands systèmes sous les rubriques "Appui aux programmes" ou "Gestion et administration de l'organisation", selon les unités administratives qui en seront les principales utilisatrices.

6. Degré de détail des informations fournies

44. Sachant que le point important pour les États Membres est l'adoption par les Conseils d'administration des décisions financières stratégiques, les

organisations ont l'intention de n'inclure dans le budget d'appui biennal que des données récapitulatives, suivant le modèle présenté dans la deuxième partie. Des informations plus détaillées seraient communiquées sur demande.

7. Organisation du budget d'appui

45. La table des matières (voir deuxième partie) fait ressortir l'organisation du modèle proposé. La nomenclature retenue constitue un minimum et sera modifiée en fonction des besoins spécifiques de chaque organisation. Les numéros assignés aux tableaux et aux graphiques, en particulier à ceux qui figurent dans le corps du texte, ne sont pas définitifs. En effet, des tableaux et des graphiques supplémentaires seront sans doute nécessaires pour présenter la stratégie budgétaire adoptée pour chaque exercice biennal.

46. Outre la liste des sigles, l'organigramme et les annexes, le document comprendra au moins quatre grands chapitres (voir deuxième partie) :

a) Chapitre I

Résumé analytique : ce chapitre s'ouvrira sur les tableaux 1 et 2 et les graphiques connexes, qui seront suivis de deux sous-chapitres dont le premier présentera une vue d'ensemble et la stratégie de l'organisation, et le second le cadre financier. Le deuxième sous-chapitre comprendra le plan des ressources et un graphique d'accompagnement;

b) Chapitre II

Propositions relatives au budget d'appui biennal : les sections, qui suivront la nomenclature des crédits, seront présentées après les informations d'ordre général. La section intitulée "Généralités" comprendra le tableau 4 (modifications proposées concernant les postes), le tableau 5 (répartition des dépenses de TEI), ainsi que des graphiques. La section intitulée "Vue d'ensemble" comprendra le tableau 6, qui présentera la répartition régionale des programmes et de l'appui aux programmes;

c) Chapitre III

Projets de décision relatifs aux ouvertures de crédits;

d) Chapitre IV

Tableaux récapitulatifs :

Tableau I : Prévisions budgétaires brutes : prévisions de dépenses, par unité administrative et dans les limites de la ligne de crédit, et prévisions de recettes;

Tableau II : Prévisions budgétaires brutes : prévisions de dépenses, par catégorie de dépenses et dans les limites de la ligne de crédit;

Tableau III : Prévisions de répartition des postes par source de financement et par unité administrative;

Tableau IV a) : Autres prévisions de ressources par source de financement et par unité administrative;

Tableau V b) : Autres prévisions de ressources par source de financement et par catégorie de dépenses.

47. Le budget d'appui biennal comprendra également deux annexes – les mêmes pour les trois organisations – consacrées aux définitions et à la méthodologie. Elles seront identiques aux annexes I et II de la deuxième partie du présent rapport.

48. Les tableaux et les graphiques seront répertoriés à la fin de la table des matières afin que le lecteur puisse les retrouver plus facilement.

IV. CONCLUSIONS

49. En menant à bien cette tâche exigeante et complexe, chaque organisation a appris à mieux comprendre le travail et les besoins des deux autres. Les trois organisations sont reconnaissantes aux États Membres pour les conseils prodigués au cours des réunions et des consultations, tant officielles qu'officieuses. Elles sont déterminées à poursuivre l'harmonisation de leurs budgets d'appui biennaux et, à cette fin, se sont engagées à n'introduire des changements dans la version établie en commun qu'après accord des autres organisations concernées. Elles poursuivent actuellement les discussions engagées lors du processus d'harmonisation concernant les moyens de gérer efficacement les ressources, en particulier, les ressources en personnel, compte tenu du fait qu'elles n'ont pas de pouvoirs suffisants en la matière. Conséquence directe de l'harmonisation des budgets, les organisations devront modifier certains de leurs comptes pour qu'ils soient conformes aux définitions et à la structure proposées. Dans le présent rapport, les organisations se sont attachées à fournir aux Conseils d'administration des informations claires et succinctes sur les résultats de l'harmonisation.

V. MESURES À PRENDRE PAR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

50. Les Conseils d'administration pourraient approuver le projet de présentation du budget d'appui biennal figurant dans le présent document.

DEUXIÈME PARTIE

MODÈLE DE BUDGET

GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'HARMONISATION

BUDGET D'APPUI BIENNAL POUR L'EXERCICE 1998-1999 :

PRÉSENTATION PROPOSÉE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Page
SIGLES		21
ORGANIGRAMME		22
I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE		23
A. Vue d'ensemble et stratégie	1 - 4	26
B. Cadre financier		27
II.[1] PROJET DE BUDGET D'APPUI BIENNAL POUR L'EXERCICE 1998-1999		29
A. Généralités	5 - 8	29
B. Appui aux programmes		34
1. Vue d'ensemble	9 - 10	36
2. Bureaux de pays	11 - 12	36
3. Siège	13 - 14	37
C. Gestion et administration de l'organisation	15 - 17	38
III.[2] PROJET DE DÉCISION RELATIF AUX OUVERTURES DE CRÉDITS	18	39

[1] Le chapitre II sera intitulé "Projet de budget d'appui biennal du PNUD pour l'exercice 1998-1999". Un sous-chapitre D intitulé "Appui au système des Nations Unies" sera ajouté aux sous-chapitres A à C. Le chapitre II sera suivi d'un chapitre III différent : "Budgets d'appui biennaux des Fonds" (Fonds d'équipement des Nations Unies, Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles et Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme).
Les chapitres suivants seront renumérotés en conséquence.

[2] PNUD : Des lignes de crédit seront ajoutées pour couvrir les éléments de l'"Appui au système des Nations Unies" et chaque fonds.

UNICEF : La ligne de crédit correspondant aux bureaux de pays sera intitulée "Bureaux de pays et bureaux régionaux".

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

Tableaux[3]

1. Prévisions budgétaires brutes, ventilées par ligne de crédit et selon la localisation 23

2. Postes imputés sur les ressources ordinaires ventilés par catégorie et ligne de crédit et selon la localisation 24

3. Plan des ressources proposé par le Groupe de travail chargé de l'harmonisation 27

4. Postes imputés sur les ressources ordinaires : modifications proposées pour 1998-1999 30

5. Répartition des dépenses d'informatique prévue pour 1998-1999 . . . 33

6. Emploi des ressources : répartition par région des dépenses au titre des programmes et de l'appui aux programmes 34

Graphiques

A. Prévisions budgétaires brutes par ligne de crédit, 1998-1999 23

B. Postes imputés sur les ressources ordinaires, par ligne de crédit, 1998-1999 25

C. Postes imputés sur les ressources ordinaires, par catégorie, 1998-1999 25

D. Emploi des ressources, 1998-1999 28

E. Postes, par catégorie de personnel et par ligne de crédit, 1998-1999 32

F. Répartition des dépenses, par catégorie de dépenses, 1998-1999 . . . 32

[3] PNUD : Les tableaux comprendront, le cas échéant, des éléments supplémentaires au titre de l'"Appui au système des Nations Unies" et des fonds.

UNICEF : Dans tous les tableaux, les bureaux de pays figureront sous l'intitulé "Bureaux de pays et bureaux régionaux".

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

IV.[4] Tableaux

I.[5] Prévisions budgétaires brutes pour 1998-1999 : prévisions de dépenses, par unité administrative et dans les limites de la ligne de crédit, et prévisions de recettes 41

II. Prévisions budgétaires brutes pour 1998-1999 : prévisions de dépenses, par catégorie de dépenses et dans les limites de la ligne de crédit 42

III. Prévisions de répartition des postes pour 1998-1999, par source de financement et par unité administrative 43

IV a). Autres prévisions de ressources, par source de financement et par unité administrative : 1998-1999 46

IV b). Autres prévisions de ressources, par source de financement et par catégorie de dépenses : 1998-1999 47

Annexes

I. Terminologie 48

II. Méthodologie 50

[4] UNICEF : Le chapitre IV sera intitulé "Programmes multinationaux". Les tableaux récapitulatifs seront présentés au chapitre V.

[5] FNUAP : Les prévisions de recettes comprendront les autres ressources relatives aux programmes, les recettes tirées des services d'appui et d'achats fournis au titre des projets exécutés par les gouvernements et, le cas échéant, le solde inutilisé des recettes tirées des services d'achats fournis à des tiers, après déduction des coûts directs.

UNICEF : Les prévisions de recettes comprendront les autres ressources relatives aux programmes (Fonds supplémentaires et comptes spéciaux autres que les comptes d'achat) et les recettes provenant du recouvrement des frais d'emballage et d'emmagasinage.

SIGLES

BAB	Budget d'appui biennal
BPM	Bureau des programmes multinationaux
DA	Division de l'Afrique
DALC	Division de l'Amérique latine et des Caraïbes
DAP	Division de l'Asie et du Pacifique
DE	Direction exécutive
DEA	Division des États arabes
DEU	Division de l'Europe
DFPA	Division des finances, du personnel et de l'administration
DP	Division des programmes
DREI	Division des relations extérieures et de l'information
GTH	Groupe de travail chargé de l'harmonisation

ORGANIGRAMME

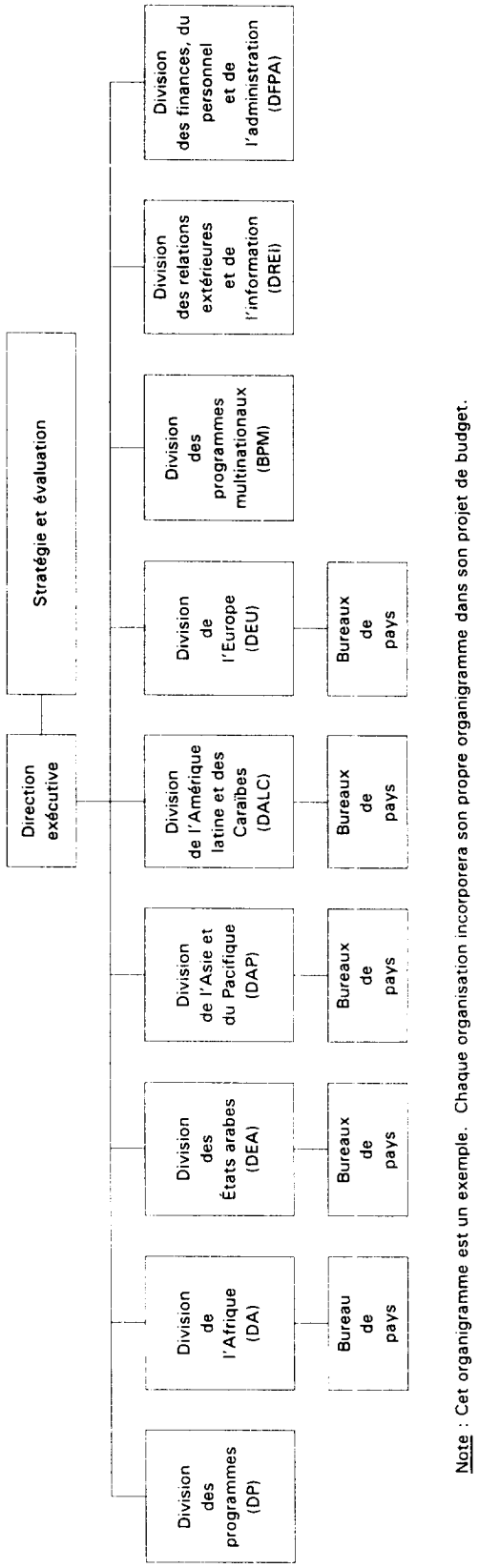

Note : Cet organigramme est un exemple. Chaque organisation incorporera son propre organigramme dans son projet de budget.

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Tableau 1

Prévisions budgétaires brutes, ventilées par ligne de crédit et selon la localisation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Prévisions budgétaires brutes	1996-1997		Variation				1998-1999	
			Volume		Coût			
	Crédits ouverts	Pourcentage du total	Augmentation/ (diminution)	Pourcentage	Augmentation/ (diminution)	Pourcentage	Montants proposés	Pourcentage du total
Par ligne de crédit								
Appui aux programmes								
Bureaux de pays	156 200,0	67,5	(6 200,0)	(4,0)	21 974,0	14,1	171 974,0	70,1
Siège	24 100,0	10,5	(2 300,0)	(9,5)	1 344,0	5,6	23 144,0	9,4
Gestion et administration de l'organisation	51 000,0	22,0	(3 500,0)	(6,9)	2 850,0	5,6	50 350,0	20,5
Total	231 300,0	100,0	(12 000,0)	(5,2)	26 168,0	11,3	245 468,0	100,0
Selon la localisation								
Bureaux de pays	156 200,0	67,5	(6 200,0)	(4,0)	21 974,0	14,1	171 974,0	70,1
Siège	75 100,0	32,5	(5 800,0)	(7,7)	4 194,0	5,6	73 494,0	29,9
Total	231 300,0	100,0	(12 000,0)	(5,2)	26 168,0	11,3	245 468,0	100,0

Voir tableau 3 : Prévisions budgétaires brutes : Ressources ordinaires
Voir tableau I : Montant brut total des crédits ouverts, par unité administrative
Voir tableau II : Montant brut total des crédits ouverts, par catégorie de dépenses

Graphique A

Prévisions budgétaires brutes par ligne de crédit, 1998-1999

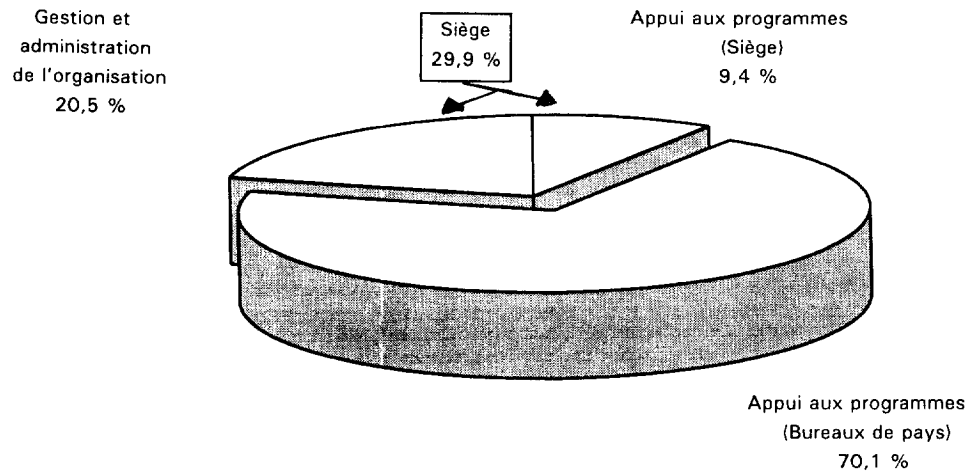

/...

Tableau 2

Postes imputés sur les resscurces ordinaires ventilés par catégorie et ligne de crédit et selon la localisation

Postes	Postes approuvés pour 1996-1997					Variation Augmentation/(Diminution)				Postes proposés pour 1998-1999				
	Administrateurs recrutés sur le plan international	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents des services généraux et des autres catégories	Total	% du total	Administrateurs recrutés sur le plan international	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents des services généraux et des autres catégories	Total	Administrateurs recrutés sur le plan international	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents des services généraux et des autres catégories	Total	% du total
Par ligne de crédit														
Appui aux programmes														
Bureaux de pays	209	220	1 327	1 756	87,8	(13)	—	(50)	(63)	196	220	1 277	1 693	88,6
Siège	54		52	106	5,3	(4)	—	(5)	(9)	50		47	97	5,1
Gestion et administration de l'organisation	50		88	138	6,9	(3)	—	(15)	(18)	47		73	120	6,3
Total	313	220	1 467	2 000	100,0	(20)	—	(70)	(90)	293	220	1 397	1 910	100,0
Par														
Bureaux de pays	209	220	1 327	1 756	87,8	(13)	—	(50)	(63)	196	220	1 277	1 693	88,6
Siège	104	—	140	244	12,2	(7)	—	(20)	(27)	97	—	120	217	11,4
Total	313	220	1 467	2 000	100,0	(20)	—	(70)	(90)	293	220	1 397	1 910	100,0

Voir tableau 4
Voir tableau III : postes imputés sur les ressources ordinaires

Graphique B

Postes imputés sur les ressources ordinaires, par ligne de crédit, 1998-1999

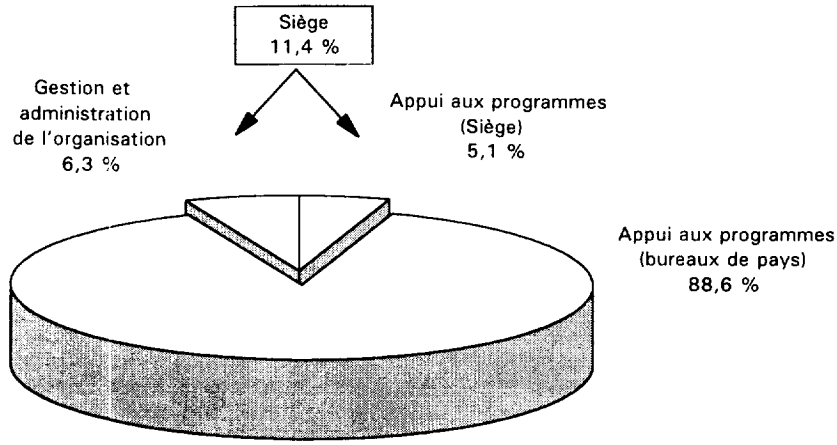

Graphique C

Postes imputés sur les ressources ordinaires, par catégorie, 1998-1999

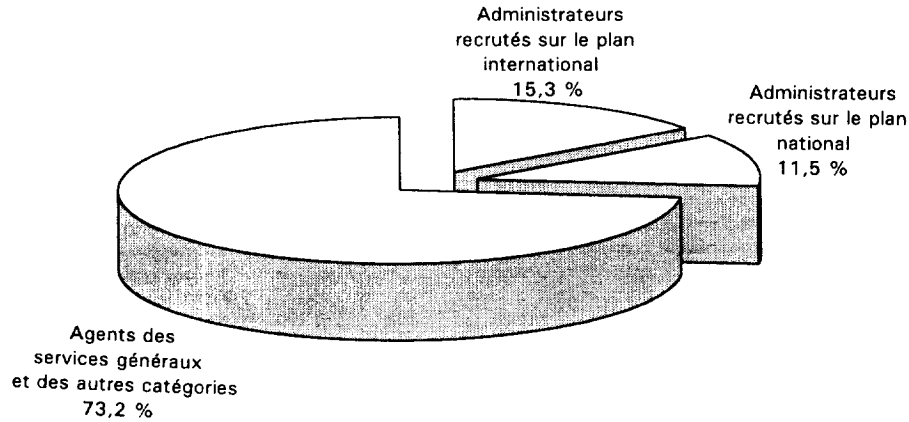

A. Vue d'ensemble et stratégie

1. xxx

2. xxx

3. xxx

4. xxx

B. Cadre financier

Tableau 3

Plan des ressources proposé par le Groupe de travail chargé de l'harmonisation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1996-1997						1998-1999					
	Ressources ordinaires		Autres ressources		Total des ressources		Ressources ordinaires		Autres ressources		Total des ressources	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Ressources disponibles												
Solde d'ouverture	150 000		50 000		200 000		140 000		51 000		191 000	
Recettes												
Contributions	1 000 000		450 000		1 450 000		950 000		465 000		1 415 000	
Remboursement pour services fournis			9 500		9 500				10 100		10 100	
Total	1 150 000		509 500		1 659 500		1 090 000		526 100		1 616 100	
Emploi des ressources												
Activités de programme et d'appui (GTH)												
A. Programmes	690 000	68,9	380 000	87,8	1 070 000	74,6	650 000	66,3	405 000	87,0	1 055 000	73,0
B. Appui aux programmes												
Bureaux de pays	136 200	13,6	18 500	4,3	154 700	10,8	151 474	15,5	22 280	4,8	173 754	12,0
Siège	24 100	2,4	3 050	0,7	27 150	1,9	23 144	2,4	3 753	0,8	26 897	1,9
Agents d'exécution												
Appui technique	60 000	6,0	10 000	2,3	70 000	4,9	60 000	6,1	10 000	2,1	70 000	4,8
Appui administratif et opérationnel	40 000	4,0	20 000	4,6	60 000	4,2	45 000	4,6	23 000	4,9	68 000	4,7
Total partiel	100 000	10,0	30 000	6,9	130 000	9,1	105 000	10,7	33 000	7,1	138 000	9,5
Total, appui aux programmes	260 300	26,0	51 550	11,9	311 850	21,7	279 618	28,5	59 033	12,7	338 651	23,4
C. Gestion et administration de l'organisation	51 000	5,1	1 100	0,3	52 100	3,6	50 350	5,1	1 325	0,3	51 675	3,6
Total	1 001 300	100,0	432 650	100,0	1 433 950	100,0	979 968	100,0	465 358	100,0	1 445 326	100,0
Rapprochement avec les prévisions budgétaires (montant brut)												
Total, emploi des ressources	1 001 300		432 650		1 433 950		979 968		465 358		1 445 326	
À déduire : Programmes	(690 000)		(380 000)		(1 070 000)		(650 000)		(405 000)		(1 055 000)	
Agents d'exécution	(100 000)		(30 000)		(130 000)		(105 000)		(33 000)		(138 000)	
Total partiel	211 300		22 650		233 950		224 968		27 358		252 326	
À ajouter : Remboursement pour services fournis			9 200		9 200				10 144		10 144	
Recettes	20 000				20 000		20 500				20 500	
Total, prévisions budgétaires (montant brut)	231 300		31 850		263 150		245 468		37 502		282 970	

Voir tableau 6

Voir tableau 1 : Prévisions budgétaires brutes
Voir tableau I : Montant brut total des crédits ouverts, par unité administrative
Voir tableau II : Montant brut total des crédits ouverts, par catégorie de dépenses

Voir tableau IV a) : Autres prévisions de ressources
Voir tableau IV b) : Autres prévisions de ressources

Graphique D

Emploi des ressources, 1998-1999

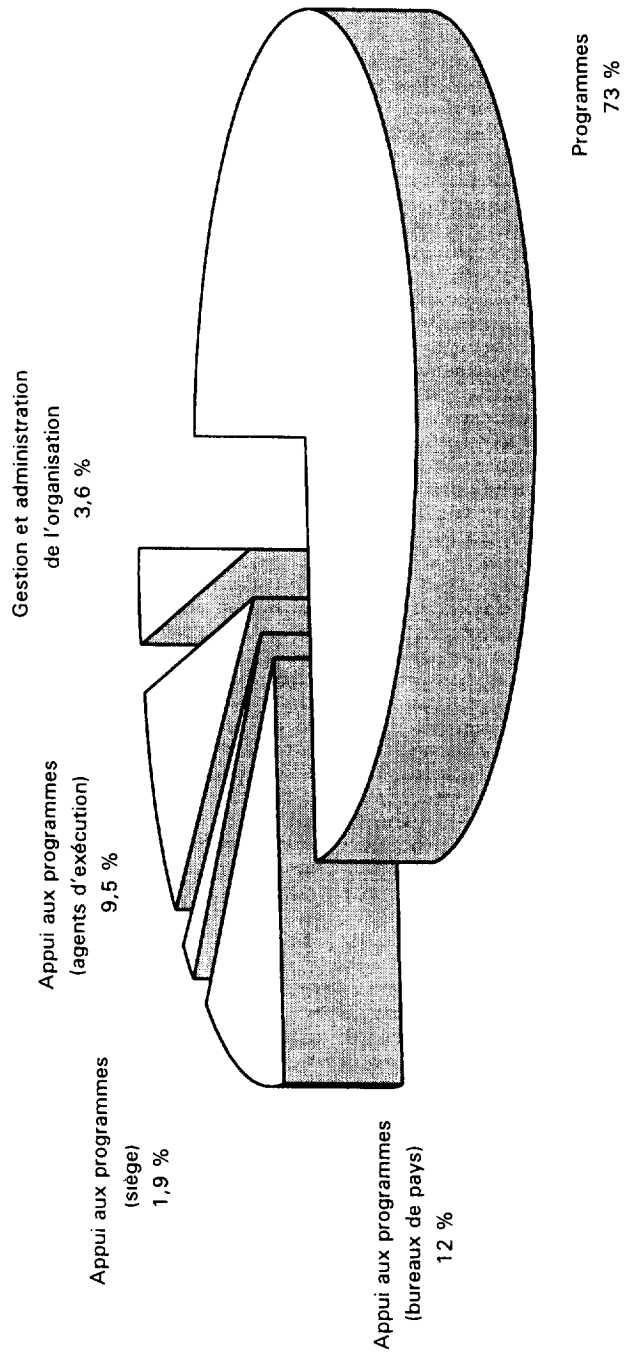

II. PROJET DE BUDGET D'APPUI BIENNAL POUR L'EXERCICE 1998-1999

A. Généralités

5. xxx

6. xxx

7. xxx

8. xxx

Tableau 4

Postes imputés sur les ressources ordinaires : modifications proposées pour 1998-1999

Unité administrative	1996-1997	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés sur le plan international								Adm. nat.	Agents des services généraux et autres catégories	Total général	1998-1999
		SGA SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total				
Nombre de postes approuvés pour 1996-1997		3	20	61	83	80	46	20	313	220	1 467	2 000	
Variation du nombre de postes													
A. Appui aux programmes													
1. Bureaux de pays Total (net) - A.1	1 756			(3)	(4)	(4)	(2)		(13)		(50)	(63)	1 693
2. Siège													
Division des programmes	25				(1)				(1)		(1)	(2)	23
Division de l'Afrique	30				(1)				(1)		(1)	(2)	28
Division des États arabes	11						(1)		(1)		(1)	(2)	9
Division de l'Asie et du Pacifique	18					(1)			(1)		(1)	(2)	16
Division de l'Amérique latine et des Caraïbes	10								–		(1)	(1)	9
Division de l'Europe	6												6
Division des programmes multinationaux	6												6
Total (net) - A.2	106	–	–	–	(2)	(1)	(1)	–	(4)	–	(5)	(9)	97
Total (net) - A	1 862	–	–	(3)	(6)	(5)	(3)	–	(17)	–	(55)	(72)	1 790
B. Gestion et administration													
Direction exécutive	21												21
Division des relations extérieures et de l'information	24					(1)			(1)		(1)	(2)	22
Division des finances, du personnel et de l'administration	93			(1)		(1)			(2)		(14)	(16)	77
Total (net) - B	138	–	–	(1)	–	(2)	–	–	(3)	–	(15)	(18)	120
Total, variation nette du nombre de postes (augmentation/diminution)	2 000	–	–	(4)	(6)	(7)	(3)	–	(20)	–	(70)	(90)	1 910
Reclassements de poste													
A. Appui aux programmes													
Siège													
Division des programmes						1	(1)		–			–	
Division de l'Europe						1	(1)		–			–	
Total (net) - A		–	–	–	–	2	(2)	–	–	–	–	–	

/....

Unité administrative	1996-1997	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés sur le plan international								Adm. nat.	Agents des services généraux et autres catégories	Total général	1998-1999
		SGA SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total				
B. Gestion et administration													
Direction exécutive					(1)	1			–			–	
Division des relations extérieures et de l'information							1	(1)	–			–	
Total (net) - B		–	–	–	(1)	1	1	(1)	–	–	–	–	
Total net : reclassements de postes		–	–	–	(1)	3	(1)	(1)	–	–	–	–	
Total : variation nette	2 000	–	–	(4)	(7)	(4)	(4)	(1)	(20)	–	(70)	(90)	1 910
Nombre de postes proposés pour 1998-1999		3	20	57	76	76	42	19	293	220	1 397	1 910	

Voir tableau 2 : Postes imputés sur les ressources ordinaires.
Voir tableau III : Postes imputés sur les ressources ordinaires.

Graphique E

Postes, par catégorie de personnel et par ligne de crédit (1998-1999)

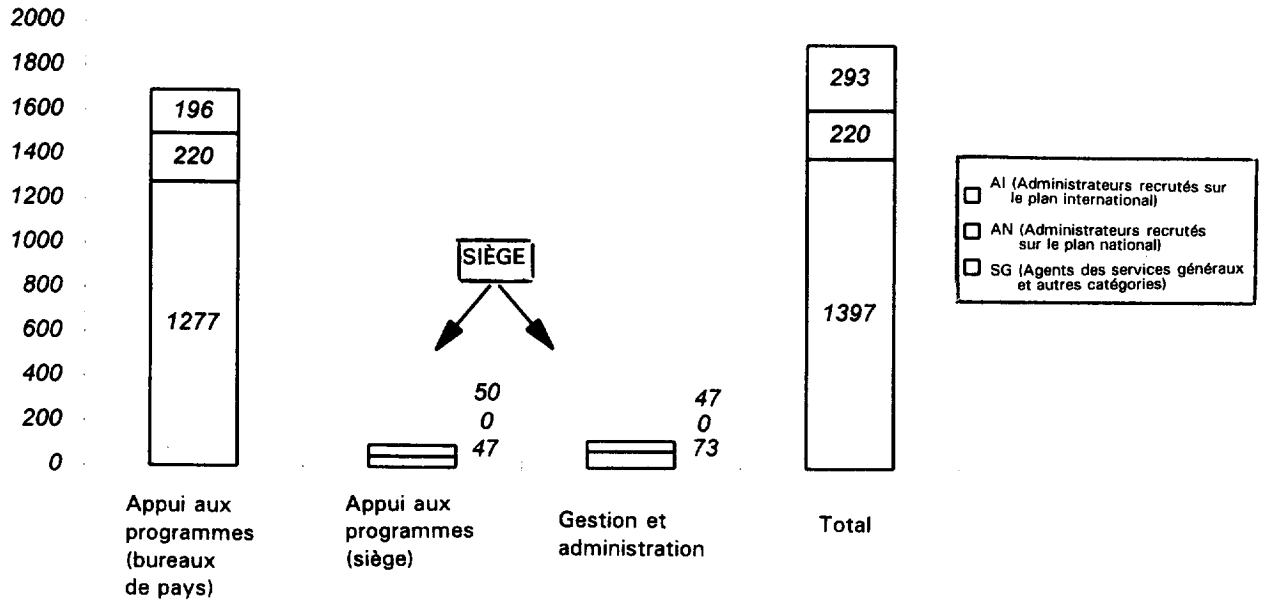

Graphique F

Répartition des dépenses, par catégorie de dépenses (1998-1999)

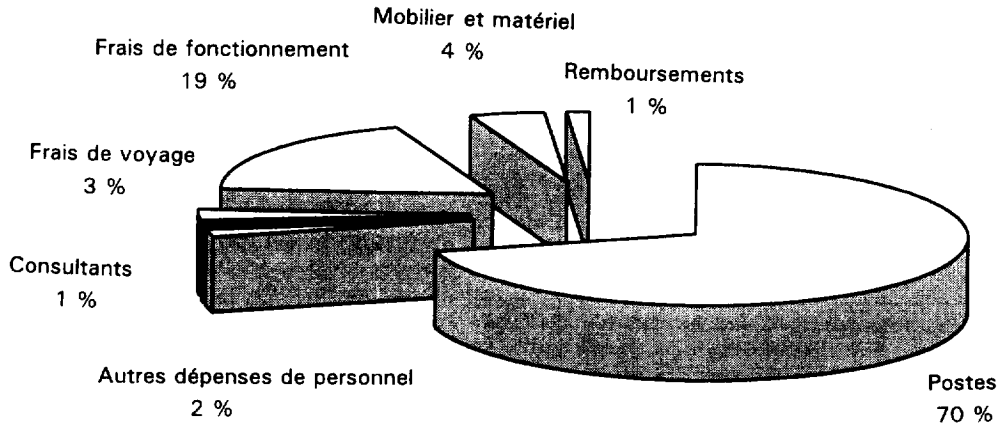

/...

Tableau 5

Répartition des dépenses d'informatique prévue pour 1998-1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet	Dépenses de personnel	Services contractuels		Achat de matériel et de logiciels	Divers	Total
		Développement	Maintenance			
I. MAINTENANCE						
1996-1997	1 500,0	—	300,0	300,0	10,0	2 110,0
1998-1999	1 590,0	—	320,0	300,0	10,0	2 220,0
II. DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES						
Progiciel budget						
1996-1997	—	400,0	—	200,0	10,0	610,0
1998-1999	—	100,0	—	—	—	100,0
Système de gestion des programmes						
1996-1997	—	50,0	—	—	—	50,0
1998-1999	—	200,0	—	300,0	—	500,0
Total partiel : II. Développement de systèmes						
1996-1997	—	450,0	—	200,0	10,0	660,0
1998-1999	—	300,0	—	300,0	—	600,0
III. TOTAL GÉNÉRAL						
1996-1997	1 500,0	450,0	300,0	500,0	20,0	2 770,0
1998-1999	1 590,0	300,0	320,0	600,0	10,0	2 820,0

B. Appui aux programmes

Tableau 6

Emploi des ressources : répartition par région des dépenses au titre des programmes et de l'appui aux programmes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1996-1997						1998-1999					
	Ressources ordinaires		Autres ressources		Total des ressources		Ressources ordinaires		Autres ressources		Total des ressources	
	dollars	%	dollars	%	dollars	%	dollars	%	dollars	%	dollars	%
Afrique												
A. Programmes	315 000,0		130 000,0		445 000,0		296 500,0		135 000,0		431 500,0	
B. Appui aux programmes												
Bureaux de pays	56 750,0		6 000,0		62 750,0		64 725,0		6 960,0		71 685,0	
Division de l'Afrique	7 200,0		680,0		7 880,0		7 102,0		721,0		7 823,0	
Total partiel, appui aux programmes	63 950,0		6 680,0		70 630,0		71 827,0		7 681,0		79 508,0	
Total, Afrique	378 950,0	37,6	136 680,0	31,6	515 630,0	36,0	368 327,0	37,6	142 681,0	30,7	511 008,0	35,4
États arabes												
A. Programmes	55 000,0		100 000,0		155 000,0		52 000,0		110 000,0		162 000,0	
B. Appui aux programmes												
Bureaux de pays	20 750,0		5 000,0		25 750,0		23 115,0		6 383,0		29 498,0	
Division des États arabes	2 400,0		500,0		2 900,0		2 067,0		890,0		2 957,0	
Total partiel, appui aux programmes	23 150,0		5 500,0		28 650,0		25 182,0		7 273,0		32 455,0	
Total, États arabes	78 150,0	7,8	105 500,0	24,4	183 650,0	12,8	77 182,0	7,9	117 273,0	25,2	194 455,0	13,5
Asie et Pacifique												
A. Programmes	231 000,0		60 000,0		291 000,0		218 000,0		60 000,0		278 000,0	
B. Appui aux programmes												
Bureaux de pays	31 300,0		3 000,0		34 300,0		33 740,0		3 360,0		37 100,0	
Division de l'Asie et du Pacifique	4 000,0		420,0		4 420,0		3 763,0		446,0		4 209,0	
Total partiel, appui aux programmes	35 300,0		3 420,0		38 720,0		37 503,0		3 806,0		41 309,0	
Total, Asie et Pacifique	266 300,0	26,6	63 420,0	14,7	329 720,0	23,0	255 503,0	26,1	63 806,0	13,7	319 309,0	22,1
Amérique latine et Caraïbes												
A. Programmes	52 000,0		90 000,0		142 000,0		49 000,0		100 000,0		149 000,0	
B. Appui aux programmes												
Bureaux de pays	21 900,0		4 500,0		26 400,0		23 240,0		5 577,0		28 817,0	
Division de l'Amérique latine et des Caraïbes	2 500,0		850,0		3 350,0		2 279,0		1 060,0		3 339,0	
Total partiel, appui aux programmes	24 400,0		5 350,0		29 750,0		25 519,0		6 637,0		32 156,0	
Total, Amérique latine et Caraïbes	76 400,0	7,6	95 350,0	22,0	171 750,0	12,0	74 519,0	7,6	106 637,0	22,9	181 156,0	12,5

	1996-1997						1998-1999					
	Ressources ordinaires		Autres ressources		Total des ressources		Ressources ordinaires		Autres ressources		Total des ressources	
	dollars	%	dollars	%	dollars	%	dollars	%	dollars	%	dollars	%
Europe												
A. Programmes	27 000,0				27 000,0		25 000,0				25 000,0	
B. Appui aux programmes												
Bureaux de pays	5 500,0				5 500,0		6 654,0				6 654,0	
Division de l'Europe	900,0				900,0		990,0				990,0	
Total partiel, appui aux programmes	6 400,0				6 400,0		7 644,0				7 644,0	
Total, Europe	33 400,0	3,3			33 400,0	2,3	32 644,0	3,3			32 644,0	2,3
Programmes multinationaux												
A. Programmes	10 000,0				10 000,0		9 500,0				9 500,0	
B. Appui aux programmes												
Division des programmes multinationaux	900,0				900,0		954,0				954,0	
Total, programmes multinationaux	10 900,0	1,1			10 900,0	0,8	10 454,0	1,1			10 454,0	0,7
Division des programmes	6 200,0	0,6	600,0	0,1	6 800,0	0,5	5 989,0	0,6	636,0	0,1	6 625,0	0,5
Total												
A. Programmes	690 000,0		380 000,0		1 070 000,0		650 000,0		405 000,0		1 055 000,0	
B. Appui aux programmes												
Bureaux de pays	136 200,0		18 500,0		154 700,0		151 474,0		22 280,0		173 754,0	
Appui au siège	24 100,0		3 050,0		27 150,0		23 144,0		3 753,0		26 897,0	
Total partiel, appui aux programmes (GTH)	160 300,0		21 550,0		181 850,0		174 618,0		26 033,0		200 651,0	
Total partiel, programmes et appui aux programmes (GTH)	850 300,0	84,9	401 550,0	92,8	1 251 850,0	87,3	824 618,0	84,1	431 033,0	92,6	1 255 651,0	86,9
Appui aux institutions	100 000,0	10,0	30 000,0	6,9	130 000,0	9,1	105 000,0	10,7	33 000,0	7,1	138 000,0	9,5
Total, programmes et appui aux programmes	950 300,0	94,9	431 550,0	99,7	1 381 850,0	96,4	929 618,0	94,9	464 033,0	99,7	1 393 651,0	96,4
C. Gestion et administration de l'organisation	51 000,0	5,1	1 100,0	0,3	52 100,0	3,6	50 350,0	5,1	1 325,0	0,3	51 675,0	3,6
Total général	1 001 300,0	100,0	432 650,0	100,0	1 433 950,0	100,0	979 968,0	100,0	465 358,0	100,0	1 445 326,0	100,0

Voir tableau 3 : Emploi des ressources

1. Vue d'ensemble

9. xxx

10. xxx

2. Bureaux de pays

11. xxx

12. xxx

3. Siège

13. xxx

14. xxx

C. Gestion et administration de l'organisation

15. xxx

16. xxx

17. xxx

III. PROJET DE DÉCISION RELATIF AUX OUVERTURES DE CRÉDITS

18. Compte tenu de ce qui précède, le chef du secrétariat recommande au Conseil d'administration d'adopter la décision ci-après :

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le projet de budget d'appui biennal établi pour l'exercice 1998-1999 par le Groupe de travail chargé de l'harmonisation, contenu dans le document ..... (référence du document pertinent).

1. Approuve des crédits d'un montant brut de 245 468 000 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 20 500 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 224 968 000 dollars, ventilé comme suit :

Budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes :	
Bureaux de pays	171 974,0
Siège	23 144,0
Total partiel	195 118,0
Gestion et administration de l'organisation	50 350,0
Montant brut total des crédits ouverts	245 468,0
À déduire : Montant estimatif des recettes	20 500,0
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	224 968,0

2. Autorise le chef du secrétariat à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué.

IV. Tableaux récapitulatifs

Note : Les chiffres arabes renvoient aux tableaux des chapitres I à III, tandis que les chiffres romains renvoient aux tableaux récapitulatifs du chapitre IV.

Tableau I

Prévisions budgétaires brutes pour 1998-1999 : prévisions de dépenses, par unité administrative et dans les limites de la ligne de crédit, et prévisions de recettes

(En milliers de dollars des États-Unis)

Ligne de crédit/unité administrative	1996-1997 Crédits ouverts	Volume		Coût	Prévisions pour 1998-1999
		Montant	Pourcentage		
A. Appui aux programmes					
1. Bureaux de pays					
Afrique	65 100,0	(1 750,0)	(2,7)	10 136,0	73 486,0
États arabes	23 800,0	(980,0)	(4,1)	3 423,0	26 243,0
Asie et Pacifique	35 900,0	(1 700,0)	(4,7)	4 104,0	38 304,0
Amérique latine et Caraïbes	25 100,0	(2 160,0)	(8,6)	3 441,0	26 381,0
Europe	6 300,0	390,0	6,2	870,0	7 560,0
Total partiel	156 200,0	(6 200,0)	(4,0)	21 974,0	171 974,0
2. Siège					
Division des programmes	6 200,0	(550,0)	(8,9)	339,0	5 989,0
Division de l'Afrique	7 200,0	(500,0)	(6,9)	402,0	7 102,0
Division des États arabes	2 400,0	(450,0)	(18,8)	117,0	2 067,0
Division de l'Asie et du Pacifique	4 000,0	(450,0)	(11,8)	213,0	3 763,0
Division de l'Amérique latine et des Caraïbes	2 500,0	(350,0)	(14,0)	129,0	2 279,0
Bureau des programmes pour l'Europe	900,0		–	90,0	990,0
Bureau des programmes multinationaux	900,0		–	54,0	954,0
Total partiel	24 100,0	(2 300,0)	(9,5)	1 344,0	23 144,0
Total partiel : appui aux programmes	180 300,0	(8 500,0)	(4,7)	23 318,0	195 118,0
B. Gestion et administration de l'organisation					
Direction exécutive	5 500,0		–	330,0	5 830,0
Division des relations extérieures et de l'information	10 500,0	(500,0)	(4,8)	600,0	10 600,0
Division des finances, du personnel et de l'administration	35 000,0	(3 000,0)	(8,6)	1 920,0	33 920,0
	51 000,0	(3 500,0)	(6,9)	2 850,0	50 350,0
Montant brut total des crédits ouverts	231 300,0	(12 000,0)	(5,2)	26 168,0	245 468,0
Prévisions de recettes					
Appui aux programmes – Bureaux de pays					
Dépenses relatives aux bureaux de pays prises en charge par les gouvernements	(20 000,0)				(20 500,0)
Montant net total des crédits ouverts	211 300,0				224 968,0

Voir tableau 1

Voir tableau 3 : Montant brut total des prévisions budgétaires – Ressources ordinaires

Voir tableau II : montant brut total des crédits ouverts, par catégorie de dépenses

Tableau II

Prévisions budgétaires brutes pour 1998-1999 : prévisions de dépenses, par catégorie de dépenses et dans les limites de la ligne de crédit

(En milliers de dollars des États-Unis)

Ligne de crédit/unité administrative	1996-1997 Crédits ouverts	Volume Montant	Volume Pourcentage	Coût	Prévisions pour 1998-1999
A. Appui aux programmes					
1. Bureaux de pays					
Postes	112 400,0	(4 300,0)	(3,8)	15 835,0	123 935,0
Autres dépenses de personnel	2 900,0	(200,0)	(6,9)	395,0	3 095,0
Consultants	1 200,0	–	–	176,0	1 276,0
Frais de voyage	3 700,0	(200,0)	(5,4)	515,0	4 015,0
Frais de fonctionnement	27 600,0	(1 000,0)	(3,6)	3 898,0	30 496,0
Mobilier et matériel	8 400,0	(500,0)	(6,0)	1 155,0	9 055,0
Total partiel	156 200,0	(6 200,0)	(4,0)	21 974,0	171 974,0
2. Siège					
Postes	16 900,0	(1 800,0)	(10,7)	(942,0)	16 042,0
Autres dépenses de personnel	150,0	–	–	9,0	159,0
Consultants	200,0	–	–	12,0	212,0
Frais de voyage	950,0	(50,0)	(5,3)	54,0	954,0
Frais de fonctionnement	5 300,0	(400,0)	(7,5)	294,0	5 194,0
Mobilier et matériel	600,0	(50,0)	(8,3)	33,0	583,0
Total partiel de l'organisation	24 100,0	(2 300,0)	(9,5)	1 344,0	23 144,0
B. Gestion et administration					
Postes	33 500,0	(2 800,0)	(8,4)	1 842,0	32 542,0
Autres dépenses de personnel	300,0	200,0	66,7	30,0	530,0
Consultants	400,0	–	–	24,0	424,0
Frais de voyage	1 700,0	(100,0)	(5,9)	96,0	1 696,0
Frais de fonctionnement	10 900,0	(700,0)	(6,4)	612,0	10 812,0
Mobilier et matériel	1 100,0	(50,0)	(4,5)	63,0	1 113,0
Remboursements	3 100,0	(50,0)	(1,6)	183,0	3 233,0
Total partiel	51 000,0	(3 500,0)	(6,9)	2 850,0	50 350,0
Total					
Postes	162 800,0	(8 900,0)	(5,5)	18 619,0	172 519,0
Autres dépenses de personnel	3 350,0	–	–	434,0	3 784,0
Consultants	1 800,0	–	–	212,0	2 012,0
Frais de voyage	6 350,0	(350,0)	(5,5)	665,0	6 665,0
Frais de fonctionnement	43 800,0	(2 100,0)	(4,8)	4 804,0	46 504,0
Mobilier et matériel	10 100,0	(600,0)	(5,9)	1 251,0	10 751,0
Remboursements	3 100,0	(50,0)	(1,6)	183,0	3 233,0
Montant brut total des crédits ouverts	231 300,0	(12 000,0)	(5,2)	26 168,0	245 468,0

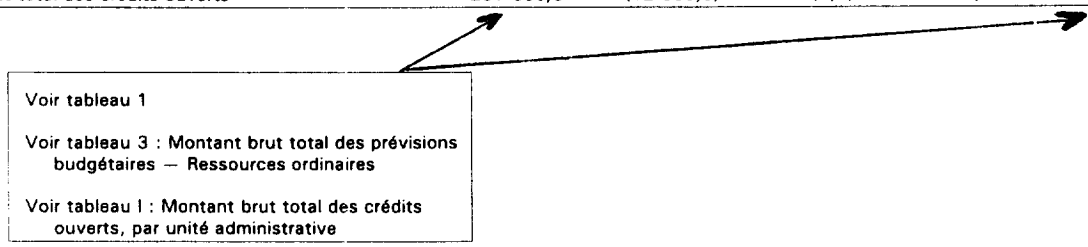

Tableau III

Prévisions de répartition des postes pour 1998-1999, par source de financement et par unité administrative

Source de financement/unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés sur le plan international								Adm. nat.	Agents des services généraux et catégories apparentées	Total général
	SGA SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total			
A. Appui aux programmes											
1. Bureaux de pays											
1996-1997											
Ressources ordinaires		11	40	47	58	37	16	209	220	1 327	1 756
Autres ressources relatives aux programmes				1	2	1		4	35	330	369
Total	–	11	40	48	60	38	16	213	255	1 657	2 125
1998-1999											
Ressources ordinaires		11	37	43	54	35	16	196	220	1 277	1 693
Autres ressources relatives aux programmes				1	2	2		5	40	350	395
Total	–	11	37	44	56	37	16	201	260	1 627	2 088
2. Siège											
Division des programmes											
1996-1997											
Ressources ordinaires		1	3	5	2	1	1	13		12	25
Autres ressources relatives aux programmes					1			1		2	3
Total	–	1	3	5	3	1	1	14	–	14	28
1998-1999											
Ressources ordinaires		1	3	4	3		1	12		11	23
Autres ressources relatives aux programmes					1			1		2	3
Total	–	1	3	4	4	–	1	13	–	13	26
Division de l'Afrique											
1996-1997											
Ressources ordinaires		1	3	6	5			15		15	30
Autres ressources relatives aux programmes					1	1		2		1	3
Total	–	1	3	6	6	1	–	17	–	16	33
1998-1999											
Ressources ordinaires		1	3	5	5			14		14	28
Autres ressources relatives aux programmes					1	1		2		1	3
Total	–	1	3	5	6	1	–	16	–	15	31
Division des États arabes											
1996-1997											
Ressources ordinaires		1	1	2	1	1		6		5	11
Autres ressources relatives aux programmes						1		1		2	3
Total	–	1	1	2	1	2	–	7	–	7	14
1998-1999											
Ressources ordinaires		1	1	2	1			5		4	9
Autres ressources relatives aux programmes						1	1	2		3	5
Total	–	1	1	2	1	1	1	7	–	7	14
Division de l'Asie et du Pacifique											
1996-1997											
Ressources ordinaires		1	2	2	3	1		9		9	18
Autres ressources relatives aux programmes					1			1		1	2
Total	–	1	2	2	4	1	–	10	–	10	20
1998-1999											
Ressources ordinaires		1	2	2	2	1		8		8	16
Autres ressources relatives aux programmes					1			1		1	2
Total	–	1	2	2	3	1	–	9	–	9	18

Source de financement/unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés sur le plan international								Adm. nat.	Agents des services généraux et catégories apparentées	Total général
	SGA SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total			
Division de l'Amérique latine et des Caraïbes											
1996-1997											
Ressources ordinaires		1	2	1	1			5		5	10
Autres ressources relatives aux programmes				1	1	1		3		3	6
Total	–	1	2	2	2	1	–	8	–	8	16
1998-1999											
Ressources ordinaires		1	2	1	1			5		4	9
Autres ressources relatives aux programmes				1	1	1		3		4	7
Total	–	1	2	2	2	1	–	8	–	8	16
Division de l'Europe											
1996-1997											
Ressources ordinaires			1	1		1		3		3	6
1998-1999											
Ressources ordinaires			1	1	1			3		3	6
Division des programmes multinationaux											
1996-1997											
Ressources ordinaires			1	1		1		3		3	6
1998-1999											
Ressources ordinaires			1	1		1		3		3	6
Total : A.2 appui aux programmes - siège											
1996-1997											
Ressources ordinaires	–	5	13	18	12	5	1	54	–	52	106
Autres ressources relatives aux programmes	–	--	–	1	4	3	–	8	–	9	17
Total A.2	–	5	13	19	16	8	1	62	–	61	123
1998-1999											
Ressources ordinaires	–	5	13	16	13	2	1	50	–	47	97
Autres ressources relatives aux programmes	–	--	–	1	4	3	1	9	--	11	20
Total A.2	–	5	13	17	17	5	2	59	–	58	117
Total A : Appui au programme											
1996-1997											
Ressources ordinaires	–	16	53	65	70	42	17	263	220	1 379	1 862
Autres ressources relatives aux programmes	–	--	–	2	6	4	–	12	35	339	386
Total A	–	16	53	67	76	46	17	275	255	1 718	2 248
1998-1999											
Ressources ordinaires	–	16	50	59	67	37	17	246	220	1 324	1 790
Autres ressources relatives aux programmes	–	--	–	2	6	5	1	14	40	361	415
Total A	–	16	50	61	73	42	18	260	260	1 685	2 205
B. Gestion et administration de l'organisation											
Direction exécutive											
1996-1997											
Ressources ordinaires	3	1	1	5	1			11		10	21
1998-1999											
Ressources ordinaires	3	1	1	4	2			11		10	21
Division des relations extérieures et de l'information											
1996-1997											
Ressources ordinaires		1	2	2	4	2	1	12		12	24
1998-1999											
Ressources ordinaires		1	2	2	3	3		11		11	24

Source de financement/unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés sur le plan international								Adm. nat.	Agents des services généraux et catégories apparentées	Total général
	SGA SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total			
Division des finances, du personnel et de l'administration											
1996-1997											
Ressources ordinaires		2	5	11	5	2	2	27		66	93
Autres ressources relatives aux programmes					1	1		2		4	6
Autres ressources provenant des remboursements				2	6	7	4	19		22	41
Total	–	2	5	13	12	10	6	48	–	92	140
1998-1999											
Ressources ordinaires		2	4	11	4	2	2	25		52	77
Autres ressources relatives aux programmes					1	1		2		5	7
Autres ressources provenant des remboursements				2	6	8	4	20		23	43
Total	–	2	4	13	11	11	6	47	–	80	127
Total B : Gestion et administration de l'organisation											
1996-1997											
Ressources ordinaires	3	4	8	18	10	4	3	50	–	88	138
Autres ressources relatives aux programmes	–	–	–	–	1	1	–	2	–	4	6
Autres ressources provenant des remboursements	–	–	–	2	6	7	4	19	–	22	41
Total B	3	4	8	20	17	12	7	71	–	114	185
1998-1999											
Ressources ordinaires	3	4	7	17	9	5	2	47	–	73	120
Autres ressources relatives aux programmes	–	–	–	–	1	1	–	2	–	5	7
Autres ressources provenant des remboursements	–	–	–	2	6	8	4	20	–	23	43
Total B	3	4	7	19	16	14	6	69	–	101	170
Total général											
1996-1997											
Ressources ordinaires	3	20	61	83	80	46	20	313	220	1 467	2 000
Autres ressources relatives aux programmes	–	–	–	2	7	5	–	14	35	343	392
Autres ressources provenant des remboursements	–	–	–	2	6	7	4	19	–	22	41
Total	3	20	61	87	93	58	24	346	255	1 832	2 433
1998-1999											
Ressources ordinaires	3	20	57	76	76	42	19	293	220	1 397	1 910
Autres ressources relatives aux programmes	–	–	–	2	7	6	1	16	40	366	422
Autres ressources provenant des remboursements	–	–	–	2	6	8	4	20	–	23	43
Total	3	20	57	80	89	56	24	329	260	1 786	2 375

Voir tableau 2 : Postes imputés sur les ressources ordinaires
Voir tableau 4 : Modifications proposées

Tableau IV a)

Autres prévisions de ressources, par source de financement
et par unité administrative : 1998-1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source de financement/ unité administrative	Prévisions pour 1996-1997	Augmentation/ diminution	Prévisions pour 1998-1999
I. AUTRES RESSOURCES RELATIVES AUX PROGRAMMES			
A. Appui aux programmes			
1. Bureaux de pays			
Afrique	6 000,0	960,0	6 960,0
États arabes	5 000,0	1 383,0	6 383,0
Asie et Pacifique	3 000,0	360,0	3 360,0
Amérique latine et Caraïbes	4 500,0	1 077,0	5 577,0
Total partiel	18 500,0	3 780,0	22 280,0
2. Siège			
Division de programmes	600,0	36,0	636,0
Division de l'Afrique	680,0	41,0	721,0
Division des États arabes	500,0	390,0	890,0
Division de l'Asie et du Pacifique	420,0	26,0	446,0
Division de l'Amérique latine et des Caraïbes	850,0	210,0	1 060,0
Total partiel	3 050,0	703,0	3 753,0
Total partiel, appui aux programmes	21 550,0	4 483,0	26 033,0
B. Gestion et administration de l'organisation			
Division des finances, du personnel et de l'administration	1 100,0	225,0	1 325,0
Total partiel I, autres ressources relatives aux programmes	22 650,0	4 708,0	27 358,0
II. AUTRES RESSOURCES PROVENANT DES REMBOURSEMENTS			
Division des finances, du personnel et de l'administration	9 200,0	944,0	10 144,0
Total général	31 850,0	5 652,0	37 502,0

Voir tableau 3 : Montant brut total des prévisions budgétaires : ressources ordinaires
Voir tableau IV b) : Autres prévisions de ressources

Tableau IV b)

Autres prévisions de ressources, par source de financement
et par catégorie de dépenses : 1998-1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source de financement/ catégorie de dépenses	Prévisions pour 1996-1997	Augmentation/ diminution	Prévisions pour 1998-1999
I. AUTRES RESSOURCES RELATIVES AUX PROGRAMMES			
A. Appui aux programmes			
1. Programmes de pays			
Postes	14 800,0	3 110,0	17 910,0
Autres dépenses de personnel	300,0	45,0	345,0
Consultants	300,0	45,0	345,0
Frais de voyage	400,0	60,0	460,0
Frais de fonctionnement	2 500,0	433,0	2 933,0
Mobilier et matériel	200,0	87,0	287,0
Total partiel	18 500,0	3 780,0	22 280,0
2. Siège			
Postes	2 650,0	640,0	3 290,0
Autres dépenses de personnel	30,0	—	30,0
Frais de voyage	20,0	—	20,0
Frais de fonctionnement	330,0	41,0	371,0
Mobilier et matériel	20,0	22,0	42,0
Total partiel	3 050,0	703,0	3 753,0
Total partiel, appui aux programmes	21 550,0	4 483,0	26 033,0
B. Gestion et administration de l'organisation			
Postes	970,0	196,0	1 166,0
Autres dépenses de personnel	20,0	—	20,0
Frais de fonctionnement	100,0	17,0	117,0
Mobilier et matériel	10,0	12,0	22,0
Total partiel	1 100,0	225,0	1 325,0
Total partiel I, autres ressources relatives aux programmes	22 650,0	4 708,0	27 358,0
II. AUTRES RESSOURCES PROVENANT DES REMBOURSEMENTS			
Siège (Division des finances, du personnel et de l'administration)			
Postes	7 000,0	770,0	7 770,0
Autres dépenses de personnel	400,0	24,0	424,0
Frais de fonctionnement	1 500,0	111,0	1 611,0
Mobilier et matériel	100,0	27,0	127,0
Remboursements	200,0	12,0	212,0
Total partiel II, autres ressources provenant des remboursements	9 200,0	944,0	10 144,0
Total général	31 850,0	5 652,0	37 502,0

Voir tableau 3 : Montant brut total des prévisions budgétaires brutes : autres ressources
Voir tableau IV a) : Autres prévisions de ressources

Annexe I

TERMINOLOGIE

Les organisations sont convenues d'adopter les termes ci-après ainsi que les définitions correspondantes.

Ligne de crédit - Définition analoque à celles figurant dans le Règlement financier du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF

Une subdivision des crédits à laquelle correspond un montant déterminé dans la décision portant ouverture des crédits et à l'intérieur de laquelle le chef de secrétariat d'une organisation est autorisé à effectuer des virements sans approbation préalable.

Budget d'appui biennal

Le budget d'une organisation portant sur l'appui aux programmes et la gestion et l'administration de l'organisation.

Coût (augmentation/diminution) - Définition du CAC

Toute augmentation ou diminution du coût d'une ressource donnée durant un exercice par rapport à celui d'un exercice précédent, découlant d'une modification des coûts, prix et taux de change.

Gestion et administration de l'organisation

Unités administratives dont la fonction principale est le maintien de l'identité, de l'orientation et du bien-être d'une organisation. Il s'agit d'ordinaire d'unités qui assument les fonctions liées à la direction exécutive, à l'élaboration des lignes d'action et à l'évaluation de l'organisation, aux relations extérieures, à l'information et à l'administration.

Autres ressources

Ressources d'une organisation financée au moyen de contributions volontaires, autres que les ressources ordinaires, qui sont reçues à des fins spécifiques (autres ressources relatives aux programmes) et pour la fourniture de services déterminés à des tiers (autres ressources provenant des remboursements).

Autres ressources relatives aux programmes

Ressources d'une organisation financée au moyen de contributions volontaires, autres que les ressources ordinaires, qui sont reçues à des fins spécifiques avec les buts et activités de l'organisation. Ces ressources comprennent les contributions volontaires, les autres paiements de sources gouvernementales ou intergouvernementales, les dons de sources non gouvernementales ainsi que les intérêts perçus à ce titre et les recettes accessoires.

Autres ressources provenant des remboursements

Ressources d'une organisation financée au moyen des contributions volontaires qui sont reçues de tiers pour couvrir le coût de services déterminés qui ne sont pas liés à l'exécution des programmes dont l'organisation est chargée.

Programmes

Apports directs nécessaires à la réalisation des objectifs d'un projet ou programme déterminé dans le cadre de la coopération pour le développement. Il s'agit d'ordinaire des experts, du personnel d'appui, des fournitures et du matériel, des contrats de sous-traitance, de l'aide en espèces et de la formation individuelle ou en groupe.

Appui aux programmes

Unités administratives dont la fonction principale est l'élaboration, la formulation, la réalisation et l'évaluation des programmes d'une organisation. Il s'agit d'ordinaire d'unités qui assurent un appui aux programmes, qu'il soit d'ordre technique, thématique, géographique, logistique ou administratif.

Ressources ordinaires

Ressources d'une organisation financée au moyen de contributions volontaires qui sont composites et non liées. Ces ressources comprennent les contributions volontaires annoncées, les autres paiements de sources gouvernementales ou intergouvernementales, les dons de sources non gouvernementales ainsi que les intérêts perçus à ce titre et les recettes accessoires.

Divers ajustements des coûts

Augmentations ou diminutions des coûts imputables aux changements intervenus dans les taux ou conditions qui ne sont pas liés aux ajustements pour fluctuations monétaires ou inflation annuelle.

Volume (augmentation/diminution)

Toute augmentation ou diminution des ressources nécessaires imputable aux changements intervenus dans le niveau ou la nature des activités menées par une organisation pendant l'exercice en cours et de celles qui sont proposées pour l'exercice à venir. Le volume est exprimé en utilisant les mêmes éléments de coût que ceux qui ont été utilisés pour déterminer les crédits à ouvrir de manière à pouvoir comparer directement ces changements par rapport au niveau des activités approuvées pour l'exercice en cours.

Annexe II

MÉTHODOLOGIE

1. La méthodologie appliquée pour déterminer les prévisions de dépenses comporte plusieurs étapes successives. Les calculs sont effectués séparément pour chaque année de l'exercice biennal. Pour l'essentiel, la méthodologie consiste à apporter aux crédits ouverts pour la première année de l'exercice biennal en cours les ajustements voulus de volume et de coût, de manière à établir les ressources à prévoir pour la première année de l'exercice considéré. De même, les crédits ouverts pour la deuxième année de l'exercice biennal en cours sont actualisés de manière à établir les ressources à prévoir pour la deuxième année de l'exercice considéré. Il convient d'avoir à l'esprit que, normalement, le projet de budget d'appui biennal est établi durant les premiers mois de la deuxième année de l'exercice biennal en cours. Les différentes étapes suivies sont indiquées ci-après.

I. AJUSTEMENTS DE VOLUME

2. Tout d'abord, en prenant pour base les crédits ouverts, on calcule les augmentations ou diminutions réelles des ressources nécessaires, qui sont considérées comme des ajustements de volume. Il s'agit en fait des éléments que l'on maîtrise, la marge de manoeuvre dépendant des moyens jugés indispensables par le chef de secrétariat pour permettre à l'organisation de s'acquitter de ses tâches. Ces changements de volume sont calculés par application des mêmes prix qu'aux crédits ouverts de manière à faciliter la comparaison avec la base approuvée pour l'exercice en cours.

II. DIVERS AJUSTEMENTS DE COÛT

3. Aux crédits ouverts et changements de volume viennent s'ajouter des augmentations ou diminutions de coût imputables à des changements intervenus dans les taux ou conditions qui ne sont pas liés aux ajustements pour fluctuations monétaires ou inflation annuelle. À l'exception des augmentations d'échelon, ils ne correspondent qu'aux changements connus qui sont intervenus au cours des deux années écoulées depuis l'établissement du précédent budget d'appui biennal. Parmi ces facteurs figurent, par exemple, les décisions de la Commission de la fonction publique internationale concernant les diverses prestations auxquelles a droit le personnel (indemnité pour charges de famille, indemnité pour frais d'études, etc.), et les changements intervenus concernant l'échelon moyen des postes par classe. Ces ajustements peuvent également inclure les montants à prévoir pour couvrir les augmentations d'échelon, selon les pratiques en usage dans l'organisation. Normalement, mais ce n'est pas toujours le cas, ces modifications ne concernent que les dépenses de personnel. Un exemple de ce type d'ajustement des dépenses de fonctionnement serait un changement du prix du mètre carré des locaux après un déménagement.

III. AJUSTEMENTS DE CHANGE

4. Les ajustements de change sont ensuite calculés, par année, sur la base du montant total des crédits ouverts, des ajustements de volume et des divers ajustements de coût. Ces ajustements correspondraient normalement à l'écart

entre le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU, par exemple au 1er avril de l'année précédant l'exercice en cours et, par exemple, celui pratiqué au 1er avril de la deuxième année de l'exercice en cours, c'est-à-dire à la date d'établissement du projet de budget d'appui biennal. Ce facteur revêt une importance particulière du fait que le réseau des bureaux extérieurs de l'organisation est très étendu et que les dépenses de fonctionnement varient considérablement selon les fluctuations du dollar des États-Unis.

IV. AJUSTEMENT AU TITRE DE L'INFLATION

5. Enfin, pour avoir un tableau complet de la situation et établir l'estimation finale des ressources nécessaires pour l'exercice biennal suivant, l'organisation doit ajuster ou prévoir, selon le cas, l'inflation sur une période de quatre ans. Ces ajustements sont calculés, par année, sur la base du montant total des crédits ouverts, des ajustements de volume et des divers ajustements des coûts, compte tenu des fluctuations monétaires, de la façon suivante :

a) Pour la période allant de la première année de l'exercice en cours à la première année de l'exercice suivant, les prévisions de dépenses tiennent compte des prévisions antérieures concernant l'inflation. L'ajustement au titre de l'inflation pour cette période transitoire représente par conséquent :

i) La différence entre ces prévisions antérieures et le taux d'inflation réel pour la première année de l'exercice en cours;

ii) La différence entre ces prévisions antérieures et les prévisions révisées concernant l'inflation pour la deuxième année de l'exercice en cours; et

iii) Les prévisions concernant l'inflation pour la première année de l'exercice biennal considéré;

b) Pour la période allant de la deuxième année de l'exercice en cours à la deuxième année de l'exercice à venir :

i)-iii) Voir a) ci-dessus; et

iv) Les prévisions concernant l'inflation pour la deuxième année de l'exercice considéré.

6. Pour établir ces projections concernant l'inflation, on retient les quatre grands facteurs suivants pour chaque lieu d'affectation :

a) Les fluctuations prévues des indemnités de poste pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international;

b) Les frais de voyage à l'étranger et les dépenses communes de personnel pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international (ce facteur étant le même pour tous les lieux d'affectation);

c) Les traitements et les dépenses communes de personnel pour les fonctionnaires recrutés sur le plan local, c'est-à-dire des nationaux de la catégorie des administrateurs ou de la catégorie des agents des services généraux et autres catégories, lesquels peuvent varier considérablement d'un lieu d'affectation à l'autre; et

d) Tous les autres coûts (frais de fonctionnement, par exemple).

7. À l'intérieur de ce cadre général, on établit une distinction entre New York et Genève, d'une part, et les bureaux extérieurs, de l'autre. Pour les deux premiers lieux d'affectation, les taux utilisés sont ceux appliqués par l'ONU, sauf lorsqu'il en est disposé autrement par contrat.

8. Hormis un nombre limité d'éléments, tels que les frais de voyage à l'étranger et les dépenses communes de personnel pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international, les facteurs d'inflation applicables aux bureaux extérieurs varient suivant les lieux d'affectation. Ces prévisions sont rapprochées des taux enregistrés dans le passé et des dépenses mondiales actuelles et/ou des informations disponibles et publiées avant d'être utilisées pour établir les prévisions budgétaires.

TROISIÈME PARTIE

Annexe III

PLAN DES RESSOURCES

1. Le plan des ressources :

a) Compare le projet de budget au budget de l'exercice biennal en cours;

b) Porte sur l'ensemble des ressources dont dispose l'organisation, réparties entre ressources ordinaires et autres ressources;

c) Se subdivise en trois sections :

i) Ressources disponibles. Cette section a pour objet de renseigner sur le montant total des ressources dont l'organisation devrait disposer pendant l'exercice biennal;

ii) Emploi des ressources. Cette section a pour objet d'exposer comment les ressources relatives aux programmes seront utilisées. Les activités sont réparties en trois grands groupes, en fonction du rapport plus ou moins direct qui existe entre la fonction assurée et les apports qui en découlent pour les pays bénéficiaires. Celles des deuxième et troisième groupes sont considérées comme des activités d'appui.

Programmes : apports directs aux programmes et projets

Activités d'appui

Appui aux programmes : services dont la principale fonction est de fournir un appui aux programmes;

Gestion et administration de l'organisation : services dont la principale fonction est la gestion générale de l'organisation.

En ce qui concerne le PNUD, il commence par faire une distinction entre a) ressources servant à appuyer les activités de l'organisme lui-même et b) ressources servant à appuyer les activités du système des Nations Unies dans son ensemble;

iii) Rapprochement des ressources et des prévisions budgétaires en chiffres bruts. Étant donné que tous les éléments figurant dans la section Emploi des ressources ne sont pas analysés en détail dans les prévisions budgétaires, et que, inversement, tous les éléments qui figurent dans les prévisions budgétaires n'ont pas trait aux programmes (par exemple, les recettes provenant du remboursement des services fournis aux clients extérieurs), cette section a pour objet de rapprocher les montants qui figurent dans la section Emploi des ressources et les montants des crédits dont l'ouverture est demandée au titre des ressources ordinaires et des prévisions analogues concernant les autres ressources.

CHANGEMENTS RÉSULTANT DE L'HARMONISATION

PNUD : Prévisions distinctes pour les ressources ordinaires et les autres ressources

Création d'une section Ressources disponibles

Création d'une section Rapprochement des ressources et des prévisions budgétaires en chiffres bruts

Nouvelle définition des "Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes" (AAPEP) :

L'appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies (y compris une partie du Bureau de l'appui et des services au système des Nations Unies), le Bureau des services d'achat interorganisations et les Volontaires des Nations Unies sont regroupés avec la nouvelle catégorie d'appui aux programmes nouvellement approuvée pour les coordonnateurs résidents, compte tenu du caractère très particulier de ces activités.

Nouvelle définition de l'"Appui en matière de gestion et d'administration", conformément à la nouvelle ventilation entre "Appui aux programmes" et "Gestion et administration de l'organisation" (voir détails ci-après)

FNUAP : Prévisions distinctes pour les ressources ordinaires et les autres ressources à la section Emploi des ressources

Création d'une section Rapprochement des ressources et des prévisions budgétaires en chiffres bruts

Nouvelle définition de "Programme" excluant les frais des agents d'exécution et une partie des services d'appui technique

UNICEF : Prévisions distinctes pour les ressources ordinaires et les autres ressources

Création d'une section Ressources disponibles

Création d'une section Rapprochement des ressources et des prévisions budgétaires en chiffres bruts

(Voir tableau ci-après : comparaison interorganisations 1996-1997 aux fins d'analyse.

Note : Pour comparer les pourcentages de l'UNICEF à ceux du FNUAP et du PNUD, en ce qui concerne la ventilation des prévisions de dépenses, il convient de tenir compte de ce qui suit :

"Appui technique" correspond à "Appui aux programmes (siège/bureaux régionaux)".

"Appui administratif et cpérationnel" correspond à "Gestion et administration de l'organisation".)

2. On trouvera ci-après un résumé des rubriques de la section Emploi des ressources.

I. PROGRAMMES

A. Programmes et projets de pays

1. Activités de pays

PNUD : Montants cibles des ressources à prélever sur les fonds destinés à financer des activités de base

Ressources affectées immédiatement aux pays (rubrique 1.1.1)

Ressources réparties par région en vue d'une affectation ultérieure par pays (rubrique 1.1.2)

FNUAP : Activités de pays

UNICEF : Programmes de pays

2. Interventions en cas de situation d'urgence

PNUD : Ressources pour le développement dans les pays se trouvant dans une situation particulière (rubrique 1.1.3)

FNUAP : (Redéploiement des ressources du programme)

UNICEF : Fonds pour les programmes d'urgence

B. Programmes/projets multinationaux et/ou programmes ne visant pas un pays en particulier

1. Activités multinationales

PNUD : Programmes régionaux (rubrique 1.2)

Activités mondiales, interrégionales et spéciales (rubrique 1.3)

FNUAP : Activités régionales

Activités interrégionales

UNICEF : Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes, pays à revenu élevé, fonds supplémentaires : Fonds de programmation pour les objectifs des années 90

2. Évaluation

PNUD : Évaluation (rubrique 1.4)

FNUAP : (Exécutée dans le cadre des activités régionales et interrégionales)

UNICEF : Catégorie 4 – Recherches et études

3. Appui institutionnel

PNUD : GCRAI, partenariat PNUD(UNSO)/PNUE

FNUAP : Néant

UNICEF : Catégorie 4 – Cofinancement de programmes conjoints

4. Activités de sensibilisation et de mobilisation

PNUD : Rapport sur le développement humain

FNUAP : Rapport sur l'état de la population mondiale

UNICEF : La situation des enfants dans le monde, Le progrès des nations

5. Divers

PNUD : Ressources spéciales pour les activités de CTPD (rubrique 1.5)

Changements résultant de l'harmonisation

PNUD : "Appui institutionnel" [GCRAI, partenariat PNUD(UNSO)/PNUE] passé de "AAPEP : appui aux programmes" à "Programmes";

"Rapport sur le développement humain" passé de "AAPEP (Élaboration des programmes)" à "Programmes";

FNUAP : "Services d'appui technique/équipes d'appui de pays" répartis entre "Programmes" et "Appui aux programmes"

UNICEF : Les prévisions de la catégorie 4 sont passées de "Appui aux programmes" à "Programmes"

II. APPUI AUX PROGRAMMES

A. Siège

1. Appui régional

PNUD : Bureaux régionaux

FNUAP : Divisions régionales

UNICEF : Voir "Hors siège" ci-dessous

2. Appui fonctionnel

PNUD : Bureau de la politique et de l'appui aux programmes

Division des interventions d'urgence

AAPEP (Élaboration des programmes) assuré par les services du siège

FNUAP : Division des services techniques et de l'évaluation

UNICEF : Division des programmes

Bureau des programmes d'urgence

Division des approvisionnements

Système de gestion des programmes

(Appui technique/fonctionnel assuré aussi par les bureaux régionaux)

B. Hors siège

PNUD : Bureaux de pays

AAPEP (Élaboration des programmes) – administré comme n'étant pas lié à un pays

AAPEP (Services d'appui au développement) – administré comme n'étant pas lié à un pays

FNUAP : Bureaux de pays

UNICEF : Bureaux régionaux (assurent aussi un appui technique/fonctionnel)

Bureaux de pays

C. Agents d'exécution

1. Appui technique

PNUD : Services d'appui technique (SAT-1 pour les grandes organisations et SAT-2 pour toutes les organisations – rubrique 2.3)

Appui du système des Nations Unies à l'élaboration des politiques et des programmes (l'équivalent de SAT-1 pour les organisations plus petites – rubrique 2.2)

Divers (provisoire – rubrique 2.4)

FNUAP : Services d'appui technique/Équipes d'appui aux pays – répartis entre "Programmes" et "Appui aux programmes"

UNICEF : Assuré par les services énumérés à la rubrique "Appui fonctionnel (siège et bureaux régionaux)"

2. Appui administratif et opérationnel

PNUD : Ressources de réalisation (rubrique 1.6)

FNUAP : Services administratifs et opérationnels

UNICEF : Assuré par les services administratifs énumérés à la rubrique "Gestion et administration de l'organisation"

Changements résultants de l'harmonisation

PNUD : "Élaboration des programmes des AAPEP passé à la section "Appui aux programmes"

"Services d'appui au développement des AAPEP" passé à la section "Appui aux programmes"

"Exécution nationale" des AAPEP passé à la section "Appui aux programmes"

Toutes les unités administratives énumérées aux points A et B ci-dessus (Siège et Hors siège) sont désormais regroupées dans la section "Appui aux programmes"

III. GESTION ET ADMINISTRATION DE L'ORGANISATION

A. Direction exécutive

PNUD : Bureau de l'Administrateur

FNUAP : Bureau du Directeur exécutif

UNICEF : Bureau du Directeur général

B. Politiques

PNUD : Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique

FNUAP : Division de la planification et de la coordination (Service de la planification et des statistiques, Groupe de la coordination et Service de bibliothèque)

UNICEF : Bureau de la planification stratégique, de l'analyse des politiques et de l'évaluation

C. Relations extérieures et information

PNUD : Bureau des ressources et de la politique extérieure

FNUAP : Division de l'information et des relations extérieures

UNICEF[1] : Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration

Bureau du financement des programmes

Division des affaires publiques (jusqu'en 1997)

Division de l'information (jusqu'en 1997)

Division de la communication (à compter de 1997)

Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures (à compter de 1997)

[1] Dans son budget révisé pour 1996-1997, l'UNICEF propose la création du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures et de la Division de la communication et la suppression de la Division de l'information, de la Division des affaires publiques et de l'Équipe spéciale chargée de l'étude de gestion.

D. Administration

PNUD : Bureau de l'Administrateur associé, Bureau de l'administration et des finances

Division des finances

Division des services administratifs et d'information

Division du personnel

Division de l'audit et des études de gestion

FNUAP : Division des finances, du personnel et de l'administration

Division de la planification et de la coordination (Service des systèmes intégrés de gestion, Service de la vérification interne des comptes et Groupe de la formation)

UNICEF : Division de la gestion administrative et financière

Gestion des ressources en matière d'information

Division des ressources humaines

Bureau de la vérification interne des comptes

Équipe spéciale chargée de l'étude de gestion (jusqu'en 1997)

E. Autres fonctions

PNUD : Bureau de Genève

FNUAP : Bureau de Genève

UNICEF : Autres villes sièges

Plan des ressources 1996-1997 : comparaison entre les organisations

(En millions de dollars des États-Unis)

	PNUD[a]						FNUAP						UNICEF					
	Ressources ordinaires		Autres ressources		Total		Ressources ordinaires		Autres ressources		Total		Ressources ordinaires		Autres ressources		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Ressources disponibles																		
Solde d'ouverture	474,7		428,6		903,3		30,0				30,0		83,0		268,0		151,0	
Recettes																		
Contributions	1 943,0		1 804,9		3 747,9		669,3		30,0		699,3		802,0		587,0		1 389,0	
Opération Cartes de voeux (recettes nettes)													345,0		337,0		682,0	
Remboursement pour services			27,3		27,3		2,7[h]				2,7		2,0[i]		9,2		11,2	
Total	2 417,7		2 260,8		4 678,5		702,0		30,0		732,0		1 232,0		1 201,2		2 433,2	
Emploi des ressources																		
A. Programmes et activités d'appui																		
A.1 Programmes d'appui	1 255,2[c]	66,6	1 965,4	93,4	3 220,6	80,7	522,6	74,4	29,0	96,7	551,6	75,4	674,0	58,5	898,0	97,2	1 572,0	75,7
A.2 Activités d'appui																		
A.2.1 Appui aux programmes																		
Siège[b]	73,2[d]	3,9	23,9	1,1	97,1	2,4	29,4	4,2			29,4	4,0	68,0	5,9			68,0	3,3
Bureaux de pays et bureaux régionaux[b]	216,3[e]	11,5	45,3	2,2	261,6	6,6	67,4	9,6			67,4	9,2	237,0	20,6	26,0	2,8	263,0	12,7
Agents d'exécution																		
Appui technique	152,6[f]	8,1			152,6	3,8	30,0	4,3			30,0	4,1	[k]		[k]		[k]	
Appui administratif et opérationnel	97,3	5,2	66,9	3,2	164,2	4,1	22,0	3,1	1,0	3,3	23,0	3,1	[l]		[l]		[l]	
Total partiel	249,9	13,3	66,9	3,2	316,8	7,9	52,0	7,4	1,0	3,3	53,0	7,2	s/o		s/o		s/o	
Total (Appui aux programmes)	539,4	28,6	136,1	6,5	675,5	16,9	145,8	21,2	1,0	3,3	149,8	20,5	305,0	26,5	26,0	2,8	331,0	15,9
A.2.2 Gestion et administration de l'organisation	90,1	4,8	2,5	0,1	92,6	2,3	30,6	4,4			30,6	4,2	174,0	15,1			174,0	8,4
Total (Activités d'appui)	629,5	33,4	138,6	6,6	768,1	19,3	179,4	25,6	1,0	3,3	180,4	24,6	479,0	41,5	26,0	2,8	505,0	24,3
Total A	1 884,7	100,0	2 104,0	100,0	3 988,7	100,0	702,0	100,0	30,0	100,0	732,0	100,0	1 153,0	100,0	924,0	100,0	2 077,0	100,0
B. Appui au système des Nations Unies																		
Coordonnateurs résidents	21,0				21,0													
Appui aux activités opérationnelles de l'ONU	97,0				97,0													
BSAI	4,6		3,9		8,5													
VNU	32,8		3,0		35,8													
Total B	155,4		6,9		162,3		s/o		s/o		s/o		s/o		s/o		s/o	
Total A + B	1 884,7		2 110,9		4 151,0													

	PNUD[a]						FNUAP						UNICEF					
	Ressources ordinaires		Autres ressources		Total		Ressources ordinaires		Autres ressources		Total		Ressources ordinaires		Autres ressources		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Rapprochement des ressources et des prévisions budgétaires en chiffres bruts																		
Total calculé ci-dessus	2 040,1		2 110,9		4 151,0		702,0		30,0		732,0		1 153,0		924,0		2 077,0	
À déduire : Programmes	(1 255,2)		(1 965,4)		(3 220,6)		(522,6)		(29,0)		(551,6)		(674,0)		(898,0)		(1 572,0)	
Coordonnateurs résidents	(21,0)				(21,0)		–				–						–	
Agents d'exécution	(249,9)		(66,9)		(316,8)		(52,0)		(1,0)		(53,0)						–	
Total partiel	514,0		78,6		592,6		127,4		–		127,4		479,0		26,0		505,0	
À ajouter : Remboursements pour services			27,3		27,3										8,9		8,9	
Recettes	38,0[g]				38,0		10,0[h, i]				10,0		40,0[j, m]		(26,0)		18,0	
Montant total des prévisions budgétaires en chiffres bruts	552,0		105,9		657,9		137,4		–		137,4		523,0		8,9		531,9	

[a] Ressources du PNUD seulement, à l'exclusion de celles du FENU, du FANUERN/FNUSTSO, du BNUS et de l'UNIFEM.

[b] Les fonctions remplies par les bureaux régionaux de l'UNICEF sont similaires à celles des bureaux régionaux du PNUD et des divisions régionales du FNUAP.

PNUD

[c] Y compris les AAPEP-Appui aux programmes.

[d] Y compris une partie des AAPEP-Élaboration des programmes.

[e] Y compris une partie des AAPEP-Élaboration des programmes et services d'appui au développement.

[f] Y compris l'appui à l'élaboration des projets et des programmes, les services d'appui au développement, les services pour l'exécution des projets et des programmes et autres.

[g] Contributions des gouvernements au titre des dépenses locales des bureaux extérieurs.

FNUAP

[h] Des recettes nettes d'un montant estimatif de 2,7 millions de dollars au titre des services d'achats rendus à des tiers sont portés au crédit des ressources ordinaires au titre des Recettes diverses (recettes brutes : 3,1 millions de dollars; dépenses à déduire : 0,4 million de dollars). À compter de l'exercice biennal 1998-1999, les dépenses directes figureront sous la rubrique Autres ressources — remboursement pour services. Tout solde inutilisé sera porté au crédit des ressources ordinaires à la rubrique Recettes budgétaires.

[i] Recettes : Ressources ordinaires : 9 millions de dollars, dont services d'appui administratif et opérationnel au titre de l'assistance aux projets exécutés par les gouvernements (5 millions de dollars) et services d'achats (4 millions de dollars); et Autres ressources : 1 million de dollars au titre des services d'appui administratif et opérationnel.

UNICEF

[j] Des recettes d'un montant estimatif de 2 millions de dollars au titre des fonds d'affectation spéciale sont portées au crédit du budget ordinaire à la rubrique des recettes diverses. À compter de l'exercice 1998-1999, ces recettes figureront sous la rubrique Recettes budgétaires.

[k] Activités menées par le personnel technique des bureaux régionaux et du siège.

[l] Activités menées au titre de la rubrique A.2.2 (Gestion et administration de l'organisation).

[m] Recettes : recouvrement des coûts d'emballage et d'emmagasinage (Division des approvisionnements) : 18 millions de dollars; au titre du recouvrement des fonds supplémentaires : 26 millions de dollars.

Annexe IV

CATÉGORIES DE DÉPENSES : APPUI AUX PROGRAMMES ET GESTION ET ADMINISTRATION DE L'ORGANISATION

1. Il a été décidé que le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF utiliseraient les catégories de dépenses énumérées ci-après en ce qui concerne l'appui aux programmes et la gestion et l'administration :

Postes
Autres dépenses de personnel
Consultants
Frais de voyage
Dépenses générales de fonctionnement
Mobilier et matériel
Remboursements

2. Les objets de dépenses qui seront inclus dans chaque catégorie sont énumérés ci-après.

3. Étant donné que les trois organisations procèdent actuellement à l'élaboration de nouveaux systèmes de gestion financière, elles pourront être amenées à modifier ces catégories. Toutefois, il a été décidé que tout changement devrait être approuvé par les trois organisations, afin qu'elles continuent toutes les trois d'utiliser des catégories de dépenses identiques.

HARMONISATION — CATÉGORIES DE DÉPENSES : APPUI AUX PROGRAMMES ET GESTION ET ADMINISTRATION DE L'ORGANISATION

Catégorie	Description
Postes	Traitements
	Administrateurs recrutés sur le plan international
	Administrateurs recrutés sur le plan national
	Agents des services généraux
	Travailleurs manuels
	Dépenses communes de personnel
	Indemnité pour charges de famille
	Indemnité d'affectation
	Prime de mobilité et de sujétion
	Indemnité de représentation
	Allocation logement
	Système d'aide alimentaire
	Contributions à la Caisse des pensions
	Assurance-maladie
	Examens médicaux
	Évacuations sanitaires
	Coûts répartis des dispensaires
	Services sociaux pour le personnel
	Indemnisations
	Indemnités pour frais d'études et voyages au titre des études
	Congé dans les foyers
	Sécurité
	Versements à la nomination
	Réaffectation
	Versements à la cessation de services/Indemnités de licenciement
	Versements à titre gracieux
	Remboursement de l'impôt sur le revenu
	Formation
Autres dépenses de personnel	Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)
	Personnel temporaire — Administrateurs
	Personnel temporaire — Services généraux
	Heures supplémentaires et sursalaires de nuit
Consultants	Consultants
	Consultants internationaux
	Consultants nationaux
	Cabinets de conseil
Frais de voyage	Voyages en mission
	Frais de voyage du personnel se rendant à des réunions
	Voyages internationaux
	Voyages dans le pays

Catégorie	Description
Dépenses générales de fonctionnement	Services contractuels
	Imprimerie
	Publications
	Services des agences de presse
	Production audiovisuelle
	Traduction contractuelle
	Développement de systèmes
	Main-d'oeuvre contractuelle pour l'emballage et l'emmagasinage
	Appui à l'information
	Location et entretien des locaux
	Location des locaux
	Entretien des locaux
	Éclairage, chauffage, énergie et eau
	Assurance des locaux
	Frais de déménagement
	Rénovation des locaux
	Location et entretien du mobilier, du matériel et des véhicules
	Matériel de bureau
	Matériel de communications
	Matériel informatique
	Matériel de transport
	Communications
	Télégraphe/télex/télécopie/téléphone
	Courrier électronique
	Poste, valise diplomatique
	Services de messagerie
	Dépenses de représentation
	Services divers
	Frais bancaires
	Fret
	Assurances
	Demandes d'indemnité et règlement
	Inscription au compte de profits et pertes
	Services divers
	Fournitures et accessoires
	Papeterie et fournitures de bureau
	Livres et périodiques
	Fournitures audiovisuelles
	Fournitures informatiques
	Fournitures diverses
	Matériaux d'emballage

Catégorie	Description
Mobilier et matériel	Mobilier et agencements
	Matériel de bureau
	Matériel de communications
	Matériel informatique
	Logiciels
	Transports
	Sûreté et sécurité
	Matériel d'entrepôt
Remboursements	Participation au financement d'activités communes
	Organismes des Nations Unies (CCQA, CCI, CFPI, CCCSI)
	Contributions aux arrangements relatifs aux services conjoints
	Opérations sur le terrain
	Services au siège
	Vérification externe des comptes